

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Ministère du Développement Rural et de l'Hydraulique

Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

Direction de Recherches sur les Cultures et Systèmes
de Production Pluviales

CN0101368

E144

CNRA

PROJET DE RECHERCHES

SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES EN MILIEU RURAL

BASSE CASAMANCE

CONVENTION N° 6-P-880094 AFAS/FORESTO
PROJET RECHERCHES ALTERNATIVES

Octobre 1992

CENTRE DE RECHERCHES AGRICOLES DE DJIBELOR
BP 34 Ziguinchor tél: 91 12 05 Fax: 91 12 93

AVERTISSEMENT

Ce document présente les résultats préliminaires d'une recherche opérationnelle sur le transfert de technologies en milieu rural. Les travaux ont été financés par le Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI).

Les points de vue ci y sont exprimés sont ceux des auteurs.

Auteurs: Mamadou Lamine SONKO (Zootechnicien)
Alioune FALL (Agro-machiniste)
Mamadou LO (Agronome)
Boubacar BARRY (Hydraulicien)

Avec la collaboration de Joachim DIOUF (Sociologue), Omar NDAW (Sociologue), Fadel NDIAME (Economiste), Urbain B. T S A L A (Economiste), Babacar M. 'DIENG (Sociologue) et les chercheurs du CRA de Djibélor.

S O M M A I R E

I. PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE DE L'ETUDE	1
II. METHODE DE RECHERCHE SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES	4
2.1. Hypothèse de travail	4
2.2. Méthode	4
2.2.1 Diagnostic des contraintes et test des innovations auprès des paysans novateurs.	5
2.2.2. Analyse les réseaux de communication et diagnostic des systèmes de production.	5
2.2.3. Le renforcement des Organisations Paysannes.	7
2.2.4. La formation et l'information des organes de décision	8
2.2.5. Extension des résultats aux autres organisations professionnel Les.	9
III. PRESENTATION DES RESULTATS D'ETAPES	11
3.1. Caractéristiques des organisations paysannes en Basse Casamance	31
3.1.1. Historique du mouvement associatif paysan	17
3.1.2. Contexte d'émergence des OP	1
3.1.3. Caractéristiques des O.P. évoluant en Basse Casamance	18
3.1.3.1. Création et Aire d'intervention	15
3.1.3.2. Structure des OP	17
3.1.3.3. Fonctionnement des OP	20
3.1.3.4. Relations OP avec le milieu extérieur	27
3.2 Programmes de Recherche/Développement en cours	39
3.2.1 Programme de Recherche/Développement ISRA/CADEF	31
3.2.1.1. Justificatifs/dispositif	31
3.2.1.2. Actions réalisées	32
3.2.2. Programme de Recherche/Développement ISRA/AJAEDO	35
3.2.2.1. Justificatifs/dispositif	35
3.2.2.2. Actions en cours d'exécution	35
3.3. Gestion des organisations paysannes	36
3.3.1. Difficulté d'allier une politique sociale avec la rentabilité des services	38
3.3.2. Difficulté de gérer hommes, Moyens logistiques et Fonds	39
3.3.2.1. Les animateurs	39
3.3.2.2. Information et Logistique	40
3.3.2.3. Les Leaders et types de relations	41
3.4. Les réseaux de communication	42
3.4.1. Peuplement les villages et diversité éthnique	43

3.4.2. Organisation politique et principaux centres de décision	43
3.4.3. Gestion des ressources	44
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	47
ANNEXES 1: Les itinéraires Techniques	48
ANNEXE IIe Système de crédit	56
ANNEXE III: Le suivi budgétaire	59

1. PROBLEMATIQUE ET CONTEXTE DE L'ETUDE

Le transfert de technologies ou vulgarisation constitue une partie de la recherche sur les systèmes de production. Bien que les institutions de recherche et de développement aient les mêmes objectifs, il y a en réalité peu de collaboration entre les deux structures. En outre plusieurs constats ont signalé la faible ou non participation des agriculteurs aux différents processus d'élaboration des innovations techniques.

Dans le cas particulier au Sénégal, le schéma de vulgarisation classique est le suivant (Fig. 1): les nouvelles technologies mises au point par la Recherche sont communiquées aux agents des sociétés régionales de développement pour être diffusées auprès des paysans. Cependant, compte tenu des faibles interactions existant entre les différentes parties, l'analyse des processus de transfert est généralement négligé dans le travail de recherches.

Devant cette situation, l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (I.S.R.A.) réagissait en mettant sur pied, en 1982, un Département de Recherches sur les Systèmes de Production et de Transfert de Technologies en Milieu Rural pour prendre en charge les différents aspects liés à la problématique de la diffusion des résultats de la Recherche en milieu réel: C'est ainsi qu'une équipe de recherches pluridisciplinaire sur les systèmes de production a été créée en Basse Casamance au Centre de Recherche Agricole de Djibélor. Les objectifs dévolus à ce programme sont:

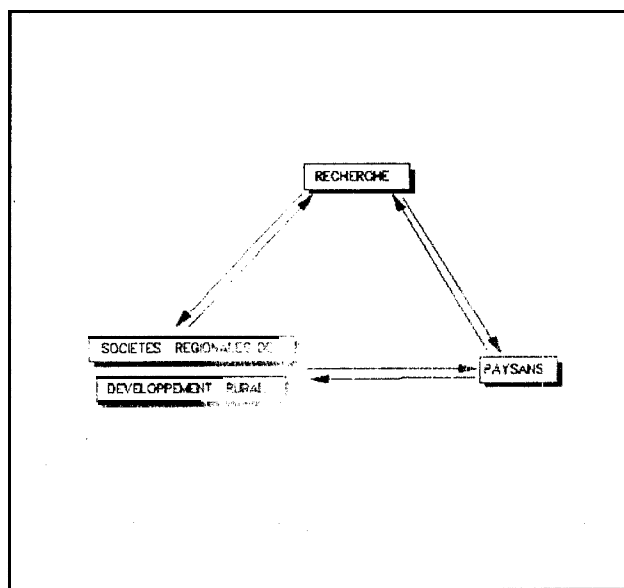


Figure 1: Liaisons Recherche/ Développement (ISRA, 1984)

- le diagnostic des principales contraintes de production de l'agriculture et de l'élevage;
- la mise au point et l'expérimentation, en collaboration avec les paysans, des innovations techniques adaptées à l'environnement et aux ressources des agriculteurs;
- la promotion, avec les sociétés de développement, du transfert des technologies auprès du plus grand nombre de paysans de la région.

Malgré l'importance des travaux effectués, des insuffisances sont à signaler dans le domaine du transfert des technologies en milieu rural pour différentes raisons. Parmi celles ci il faut citer (Fig 2):

- la priorité accordée aux activités de diagnostic des contraintes techniques. Cette attitude est sous tendue par le fait que la phase du transfert de technologies est considérée comme l'étape ultime du processus de recherche-développement
- le rôle dominant accordé aux sociétés de développement dans le transfert des innovations alors que des écarts importants sont constatés entre lesdites sociétés et collectivités rurales;
- l'absence de mécanismes systématiques pour intégrer les paysans dans le processus de diagnostic, d'identification et d'élaboration de technologies. Par conséquent, beaucoup de paysans assistaient passivement aux multiples opérations de promotion agricoles au lieu d'en être les partenaires actifs.

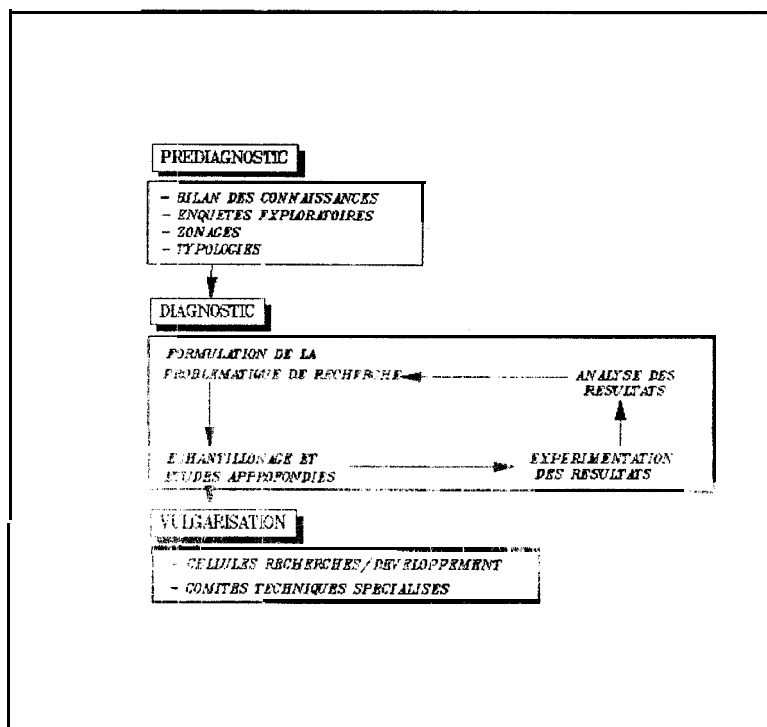


Fig 2: Méthodologie de recherche sur les systèmes de production

Le contexte institutionnel créé par la Nouvelle Politique Agricole (N.P.A.) en 1984 offre de nouvelles perspectives pour le développement des recherches sur le transfert de technologies.

La N.P.A. pose en effet le principe du désengagement de l'Etat, donc de la responsabilisation des producteurs. Le problème pratique ainsi posé est celui de la prise en charge de certaines fonctions telles la mise en place des intrants, le conseil agricole, la commercialisation, la fixation des prix agricoles, tc..

Les solutions envisageables dans un tel contexte dépendent d'une part, de la répartition des rôles entre les services publics et privés et d'autre part, de la compatibilité des objectifs des différentes parties (Etat, O.N.G., privés, paysans) dans le processus de développement de l'agriculture .

Toute solution préconisée relève du pur hasard au vu de l'absence de modalités précisées dans le cadre de la N.P.A. et devant permettre d'atteindre les objectifs fixés .

En outre, le niveau de connaissance que nous avons de la réalité sociale (capacités économiques et organisationnelles) des différentes organisations paysannes évoluant dans la région de Basse Casamance en Particulier et du SENEGAL en général est très faible .

Pour la Recherche agricole, l'objectif à poursuivre est de trouver une plus grande implication des partenaires, dont les agriculteurs, sur les méthodes de travail et sur la Sélection des thèmes de développement prioritaires de la région. Cette démarche permettra d'une part, pour les décideurs de comprendre les raisons pour lesquelles les effets attendus des techniques ne sont pas toujours atteints lors de leurs applications et d'autre part, la diffusion des technologies reposera ainsi sur une compréhension correcte des conditions du système de production .

Une bonne connaissance des Organisations Paysannes et des réseaux de communication connus et mis en oeuvre par les paysans eux-mêmes pourront, à terme, permettre une amélioration de la production agricole .

Le présent document donne l'état d'avancement des travaux entrepris dans ce domaine depuis 1987. Il est divisé en quatre parties:

- Présentation sommaire de la méthodologie mise en oeuvre pour atteindre ces objectifs;
- Caractérisation des organisations paysannes évoluant en Basse Casamance)
- Présentation des étapes de recherche/développement menées avec le CADEF et l'AJAEDO;
- Problèmes de gestion rencontrés par les Organisations Paysannes de la région;
- Présentation des premières investigations sur les réseaux de communication.

II. METHODE DE RECHERCHE SUR LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES

2.1. Hypothèse de travail

La méthode développée est sous-tendue par l'hypothèse suivante: l'élaboration et la diffusion des innovations techniques ont plus de chances de réussite si elles s'appuient sur un cadre organisationnel et des réseaux connus et acceptés par les paysans. En d'autres termes, une large diffusion des innovations techniques est obtenue si l'information est véhiculée à travers des réseaux déjà existants et établis, par les paysans eux-mêmes. En impliquant les agriculteurs ou groupements de producteurs dès le départ et tout au long du processus de mise au point des technologies, il devient possible d'accroître leur taux d'adoption.

Cette alternative présente entre autres deux avantages majeurs:

1. les paysans membres des organisations rurales appartiennent aussi à des unités domestiques. Par conséquent, le rôle de l'exploitation agricole sera mieux appréhendée en tenant compte de ses dotations factorielles, de son appartenance à différents réseaux de communication de son expérience et de l'importance des rôles socio-économiques de ses membres;
2. les O.P. ont la flexibilité d'ajuster leurs politiques, leurs priorités et leurs capacités d'intervention aux situations nouvelles; et favorise: le développement rural durable. Elles interviennent généralement à des échelles plus vastes d'où la possibilité de diffuser les innovations techniques à des niveaux plus englobants.

2.2. Méthode

Elle s'articule autour de cinq étapes dont les réalisations peuvent être concomitantes (Fig 3):

- le diagnostic des contraintes et le test des innovations techniques auprès de paysans novateurs;
- l'analyse des réseaux de communication en vigueur dans les collectivités locales;
- le renforcement des organisations paysannes;
- la formation;
- et, l'extension des résultats aux autres paysans.

2.2.1 Diagnostic des contraintes et test des innovations auprès des paysans novateurs.

Cette étape doit permettre à l'équipe de recherche pluridisciplinaire de procéder au choix des techniques améliorantes et à l'identification des paysans susceptibles de participer à la diffusion des résultats pendant la phase "extension". Elle comprend deux phases:

La première phase consiste en la définition d'un programme de campagne à partir des problèmes soulevés par les paysans à l'occasion de consultations informelles ou formelles, donnant suite à des visites de terrain organisées par les techniciens en compagnie des agriculteurs afin d'appréhender les difficultés signalées. C'est en quelque sorte une phase d'approfondissement du premier diagnostic devant déboucher sur l'élaboration d'hypothèses de solution.

Une session collective de discussions avec les paysans ayant pour but la hiérarchisation des contraintes identifiées par les deux parties et l'élaboration des protocoles d'essais marquent la fin de cette première phase.

La seconde phase consiste d'une part, pour les aspects agronomiques, en l'identification des sites d'expérimentation sur différents transects du terroir villageois pour la mise en place des essais et d'autre part en la sélection des paysans (ou exploitations agricoles) devant participer aux tests techniques. La collaboration des responsables de l'OP est nécessaire pour la sélection des agriculteurs devant abriter les tests. Cette sélection se fera sur la base de critères qui tiennent compte à la fois de leurs capacités individuelles et des caractéristiques de leurs systèmes d'exploitation. A partir de cet instant, les modalités d'exécution des tests sont arrêtées et les dispositions à prendre pour chaque partie déterminées. Les responsables des OP doivent être sensibilisés au préalable sur l'importance du choix des paysans appelés "novateurs". En effet, il existe des paysans très motivés pour la conduite des tests d'innovation et qui ont souvent la capacité d'influencer les attitudes et comportements des autres paysans. Leur implication pourrait ainsi avoir un impact sur l'adoption de ces nouvelles technologies.

La planification des tests de solutions et la consolidation des résultats obtenus pendant ces deux phases feront l'objet de restitution auprès des groupes de paysans.

2.2.2. Analyse des réseaux de communication et diagnostic des systèmes de production.

L'objectif poursuivi par cette étape est de déterminer l'impact des technologies proposées et les conditions d'accompagnement à mettre en oeuvre en vue de faciliter le

transfert des plus adaptées. L'étape se déroule en deux phases:

La première porte sur le diagnostic des systèmes de production et l'analyse des systèmes de culture. Un accent est mis aussi bien sur les variables structurelles, notamment les dotations factorielles des exploitations agricoles (équipement agricole, main d'oeuvre, etc...) que fonctionnelles ou de gestion pour une bonne compréhension des modes d'exploitation et de valorisation des ressources disponibles (fonctionnement); il est très important à ce stade de la démarche de mettre en exergue le rôle de chaque participant dans le processus de prise de décision au niveau de l'exploitation agricole. Cette phase doit normalement déboucher sur une meilleure connaissance des partenaires directs que sont les paysans pour une bonne identification de groupes-cibles ou de producteurs, caractérisés selon leurs opportunités de production et leur capacité d'accès aux ressources (typologies d'exploitants), pour servir de population de référence.

Pour terminer cette phase, une analyse pluridisciplinaire des processus d'élaboration des technologies impliquant les différents groupes cibles devra suivre pour une juste évaluation de l'impact des innovations techniques dans le milieu tant sur le plan socio-économique qu'organisationnel; ceci permettant de déterminer les conditions d'accompagnement indispensables à mettre en oeuvre pour éviter de pénaliser les nouvelles technologies et faciliter leur adoption.

La deuxième phase est relative à l'analyse de l'ensemble des relations qu'entretiennent les exploitations dont dépendent les paysans novateurs, soit entre elles ou avec d'autres exploitations évoluant dans le même milieu pour déterminer l'existence éventuelle de réseaux privilégiés de communication. Il s'agit de cerner, par le biais d'une série d'entrevues et quelquefois, de simulation de scénarios avec l'exploitant (novateur), les marges dans lesquelles la structure et le fonctionnement de son exploitation sont affectés tant du point de vue de ses performances (niveau de production surtout), de ses activités collectives que de son niveau de participation dans les divers réseaux de communication. En effet, il est connu par ailleurs qu'il existe certains types d'informations ou de décisions, émanant de centres de décision qui transcendent aussi bien les exploitations agricoles que les organisations paysannes dans leur forme d'existence actuelle, qui sont appliquées à la lettre sans délai. La localisation de ces centres de décisions et le repérage des réseaux de communication permettraient des échanges plus fluides entre la Recherche et les paysans.

La fin de cette seconde étape permettra la définition de plans de développement communautaire et/ou villageois. Ces plans mettent en jeu des acteurs et des ressources. L'évaluation du niveau ou degré d'accès à ces ressources par les agriculteurs est importante pour mieux cerner les contours de ces plans de développement.

2.2.3. Le renforcement des Organisations Paysannes.

Cette troisième étape de la démarche a pour but de développer au niveau des OP la capacité de définition et de supervision des programmes de développement agricole menés par les paysans et/ou les groupements agricoles. Deux axes sont à privilégier dans cette étape : la formation et la planification au développement.

Dans le domaine de la formation il faudra initier les paysans et les leaders ruraux à :

- l'identification/hiérarchisation des contraintes et à la formulation d'une manière pédagogique des solutions et alternatives;
- à l'analyse des résultats potentiels suivant les modalités d'application des solutions préconisées (tri et choix des solutions, conception des essais, conseils de gestion à partir de l'étude des résultats obtenus par les exploitations de référence, etc...) .

En ce qui concerne la planification agricole l'objectif recherché, en partant des séances de restitution des résultats des tests, est d'arriver à la définition :

- des tâches entre les différents niveaux d'exécution de l'OP, de ses membres et partenaires Qui fait quoi?
- des stratégies à adopter pour: la réalisation du transfert effectif des solutions à une grande échelle: avec qui ? et comment ?;
- du montage des supports financiers et des modalités de gestion des moyens à mettre en place en vue de la réalisation des programmes arrêtés :qu'est ce que l'OP finance elle même ? sur quels autres types de financement extérieurs Peut-elle s'appuyer ?.

A la fin de cette étape, l'O.P. devra être en mesure de fixer un authentique programme de développement et d'en déterminer les modalités de fonctionnement. Il sera en outre possible, par le truchement des analyses, d'impact, de développer une stratégie de suivi-évaluation qui permette de mesurer les indicateurs de la dynamique globale des systèmes ruraux mis en place .

Une action importante à mettre en oeuvre, pour une bonne généralisation des résultats concernant ces programmes de développement des collectivités locales, est la caractérisation des différentes associations ou organisations paysannes qui évoluent dans les mêmes zones agro-écologiques. Les variables caractéristiques tournent autour des dispositions structurelles régissant le fonctionnement de l'OP (identification des centres de

décisions les plus importants), de la mission et des objectifs et surtout des activités socio-économiques contenues dans le programme de l'organisation. Il est aussi important à ce niveau de la démarche de cerner les différentes relations qu'entretiennent l'organisation avec le milieu extérieur.

2.2.4. La formation et l'information des organes de décision

C'est la quatrième étape dans la méthodologie; elle est centrée sur la recherche des modalités pour améliorer la capacité actuelle des O.P. à prendre en charge la Politique de développement rural à l'échelle de grands ensembles tels que les collectivités locales, les sous-préfectures, les départements, la région et voire même au niveau de plusieurs régions du pays.

Pour atteindre cet objectif, il est essentiel d'impliquer dans la démarche sous forme de collaboration étroite voire même de partenariat, toutes les institutions susceptibles d'être intégrées dans le processus de développement rural pour remplir une ou plusieurs fonctions bien identifiées. Ces institutions peuvent aussi bien être gouvernementales, privées ou non-gouvernementales comme certains ONG de la place. L'étape est organisée en deux phases:

La première se focalise sur ces dites-institutions et a pour objectif d'analyser les attentes (services divers) et les contraintes prévisibles ou réelles qu'elles peuvent rencontrer dans leur mission de développement des collectivités locales. Ce travail, réalisé auprès de personnes-contacts et/ou de groupes cibles, verra son contenu orienté sur l'étude de la Politique Agricole, des rôles et responsabilités des divers intervenants dans le processus de développement, et des solutions technologiques disponibles à différents niveaux de l'arbre de décision et d'exécution des grandes lignes des politiques agricoles nationales.

A terme, le premier résultat attendu est la formulation de recommandations opérationnelles à l'endroit des décideurs, en vue de mieux adapter les stratégies locales de développement.

La seconde phase de cette étape consistera en l'organisation de sessions formelles et/ou informelles sous forme d'atelier ou de séminaire regroupant les décideurs et les différents partenaires pour offrir aux techniciens de la Recherche la possibilité de présenter les résultats obtenus en cours de campagne. C'est aussi une occasion pour ces différents partenaires de donner leurs avis et de susciter des débats dans le sens d'une harmonisation des points de vue.

2.2.5. Extension des résultats aux autres organisations

professionnelles.

Dernière étape de la démarche, elle se propose de fixer les bases d'une extension et d'une diffusion effective des résultats techniques, obtenus certes à partir d'un contexte particulier, à une échelle plus importante. Elle s'appuie sur la caractérisation des OP. Il s'agit essentiellement de travailler autour des caractéristiques de structure et de fonctionnement des nouvelles organisations ciblées pour la phase de l'extension.

Cette analyse typologique permettra d'évaluer, à travers le type de structure organisationnelle mis en place par les OP, la faisabilité du transfert de technologies. Une attention particulière est mise sur le circuit de l'information à l'intérieur de l'organisation.

Un important outil de travail à mettre en exergue à ce stade est la planification de visites organisées sur les sites expérimentaux pour stimuler les échanges d'expériences entre agriculteurs de conditions de production différentes. Ces visites organisées peuvent aussi déboucher sur des plannings de formation et à terme, aboutir sur la mise en forme d'une meilleure stratégie de développement régional. voire national.

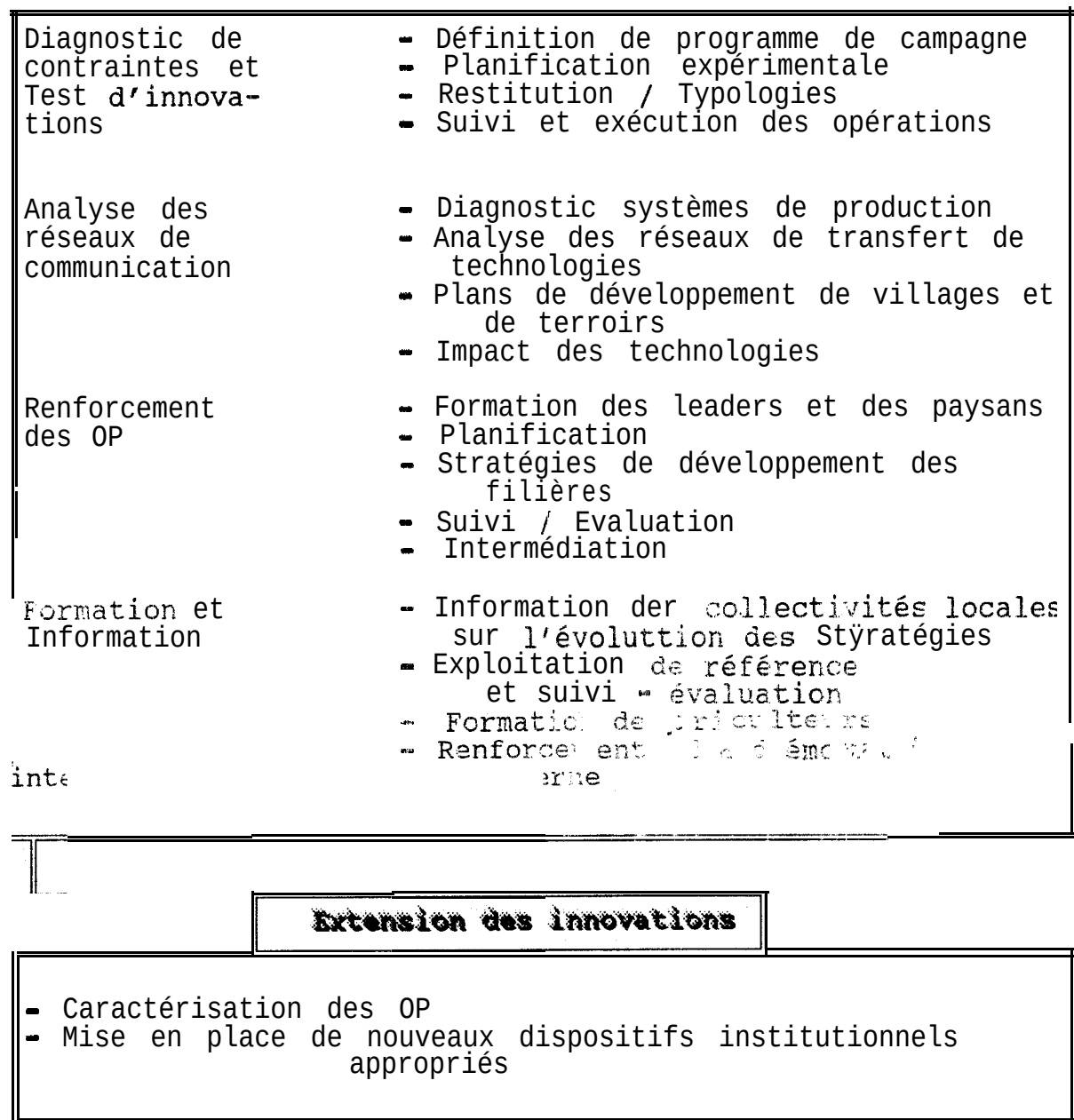


Figure 3: Méthode de recherche et de développement de technologies

III. PRESENTATION DES RESULTATS D'ETAPES

Le programme de recherche mis en place a poursuivi plusieurs actions de recherche:

- Etude des organisations paysannes de la région de Ziguinchor;
- Mise en place d'un programme de recherche-développement en partenariat avec le Comité d'Action pour le Développement du Fogny (C.A.D.E.F.) et l'Association des Jeunes Agriculteur-s et Eleveurs du Département d'Oussouye (A.J.A.E.D.O.).
- Etude de la gestion des organisations paysannes.
- Etude des réseaux de communication.

Le choix porté sur les organisations authentiques des producteurs permet de les atteindre directement au sein de structures dans lesquelles le jeu "démocratique" est fixé souverainement par les membres au vu de leurs intérêts individuels et collectifs.

3.1. Caractéristiques des organisations paysannes en Basse Casamance

3.1.1. Historique du mouvement associatif paysan

Le concept de coopérative apparut au 19^{ème} dans les pays en voie d'industrialisation. Il reflétait deux phénomènes simultanés:

- La prise de conscience, par des groupes économiquement dominés, de l'organisation de leur survie;
- La prise d'initiatives à la base.

Par contre, dans le Tier-s-Monde, l'émergence de la coopérative fut le résultat d'initiatives venues des gouvernements en place, à l'occasion de l'application de diverses politiques agricoles visant l'implication du monde paysan dans les processus de développement planifiés au niveau le plus élevé de l'Etat. Ce phénomène coopératif connut des fortunes diverses.

Ces coopératives, bien qu'ayant au départ des objectifs d'intégration économique, devinrent *très* vite des structures d'encadrement dont le principal défaut était le manque de souplesse dans la gestion. Progressivement, elles renforcèrent les liens de dépendance du monde paysan vis-à-vis des Etats.

Le Sénégal et la Casamance ont connu deux histoires parallèles dans ce domaine.

- Au niveau national

Le système mis en place, pour l'organisation du paysannat, dérive d'une longue réflexion sur le mouvement mutualiste initiée par la Caisse Centrale de la France d'outre Mer bien avant la seconde guerre mondiale (LEMOIGNIE, 1981). Toutefois, avec les fonctions d'approvisionnement à crédit en intrants agricoles et de commercialisation, les coopératives dépassaient largement le simple concept de mutuelle de crédit (BELLONCLE, 1966). La grande faiblesse de ce système résidait dans le fait qu'elle reposait entièrement sur la culture de l'arachide, culture de rente par excellence à la période des indépendances: la récolte des membres est achetée au compte de l'office de Commercialisation Agricole (O.C.A) et un pourcentage de la marge nette réalisée (25%) rentre dans les caisses de la coopérative, représentant une garantie et un plafond d'endettement. Ainsi, les paysans pouvaient accéder au crédit sans le versement d'un apport personnel.

Les paysans étaient. Ils es de créer autant de coopératives qu'ils le désiraient jusqu'en 1967, date à laquelle l'Etat Sénégalais réorganise le milieu rural en instituant le passage obligé par l'Office National de Commercialisation, d'Assistance et de Distribution (ONCAD) créé par décret en 1966. Cette nouvelle structure remplissait les fonctions suivantes:

- Gestion administrative des coopératives (comptabilité, gestion du crédit, etc...);
- Approvisionnement du monde rural en facteurs de production (semences, matériels agricoles, engrais, etc...);
- Commercialisation de l'arachide (vente aux huiliers, exportation);
- Gestion des magasins de stockage et des centres de regroupements.

A partir de ce moment, la centralisation des affaires du monde rural démarra d'une part, par la mise en place d'un système bureaucratique très lourd, et d'autre part par son cortège d'abus (détournements de fonds, endettement des paysans, etc...). A la longue, ces derniers entraient dans un cercle vicieux décrit comme

une situation de dépendance irréversible du monde rural vis-&-vis de l'Etat. Il s'en est suivi un appauvrissement progressif des agriculteurs vouant en définitive le mouvement coopératif centralisé à un échec total,, avec une ardoise de 30 milliards de francs CFA en 1980. Cette année marqua la dissolution de l'ONCAD et le début de l'élaboration de la Nouvelle Politique Agricole (N.P.A.).

- En Casamance

Plus précisément en Basse Casamance, la dynamique du mouvement associatif dans le paysannat a été très marqué par la spécificité des ethnies peuplant la région Sud et principalement de l'ethnie Joola largement majoritaire. Cette ethnie est plutôt attaché à la culture du riz, culture essentiellement vivrière contrairement à celle de l'arachide. Dans leur histoire, les déplacements de population ont souvent été dictés par la recherche de terres rizicultivables, ignorant l'existence de toute forme de frontière physique entre Etats. Le paradoxe de cette société aura été l'ignorance de la notion moderne d'Etat équivalant à une gestion centralisée des affaires. En lieu et place, la société Joola a promu, dès l'origine, des relations entre ses membres placées sous le sceau du sacré. Ainsi, les conflits sont arbitrés par les fétiches (appelés "bockin"): les règles et les sanctions varient selon les exigences des fétiches. Dans ce type d'organisation judiciaire, l'important est moins de punir le fautif que de rétablir un ordre perturbé.

Il revenait à Certaines~ personnes de la société le rôle de garder les fétiches; position tellement honorable dans le milieu Joola que le statut de certains d'entre eux se transforma en rois-, féticheurs. Les normes de comportement de ces personnages, dictés par la société, sont telles que l'administration française en fit des ennemis. La présence française dans certaines parties de la région se manifestait à travers les multiples expéditions militaires organisées sous le prétexte de la protection des comptoirs de commerce. C'est pendant cette même période qu'il y a eu l'implantation de nombreux immigrants venus du Nord et composés essentiellement de Wolof et de Sérères Niominka, en faveur de l'économie de traite qui commençait à se développer. Les Joola ayant gardé la réputation de gêner le commerce furent les principales cibles des expéditions militaires françaises. La plupart des rois-féticheurs sont détrônés au profit de chefs de village instruits en français. Mieux, les membres de certaines ethnies, minoritaires comme les Manding, étaient coptés pour occuper des postes administratifs. Ce n'est qu'en 1916, que les Joola ont pu jouir, pour la première fois, du privilège d'élire leurs propres chefs de cantons et chefs de village.

Conformément à cette logique le mouvement associatif connut deux directions parallèles en Basse Casamance. Pendant que les coopératives de type mutualiste et/ou type ONCAD se développaient

timidement, les Joolas choisirent d'élargir les rapports de type horizontal qui les liaient déjà. Deux formes de regroupement furent réactivées:

- les associations de travail liées aux classes d'âge (Ekafai) et;
- les sociétés de masques.

Ces organisations économiques et mystiques ne pouvaient être efficaces qu'en regroupant un minimum d'adhérents sur un espace géographique limité. Il était dès lors facile de prévoir les difficultés auxquelles devait faire face le système coopératif de type vertical imposé par l'administration centrale, c'est à dire l'Etat. Des conflits non déclarés ont existé jusqu'à la dissolution de l'ONCAD, en 1980.

3.1.2. Contexte d'émergence des OP

Le contexte d'émergence des organisations paysannes est marqué par la crise économique des années 1980. D'une manière générale, elles sont apparues dans les pays du Sahel où existe un minimum de société civile représentée soit par des partis politiques, des syndicats, des journaux libres, des ONG ou d'autres formes d'organisations regroupant des personnes de même croyance. Autant de facteurs pouvant garantir un minimum d'indépendance à ces groupements de producteurs qui reprennent en mains des attributions jusque là dévolues aux coopératives étatiques.

Avec l'avènement de la Nouvelle Politique Agricole (NPA), c'est surtout les associations liées aux classes d'âge, composée, essentiellement de membres jeunes, qui vont surtout profiter des nouvelles dispositions mises en place par l'Etat et dont le maître mot est la responsabilisation des producteurs,

Dans le vide laissé par les coopératives étatiques, se renforcèrent les organisations paysannes. Le concept d'organisation paysanne recoupe des réalités diverses. Elles portent quelquefois le nom d'organisations traditionnelles (même si elles sont de création récente) ou informelles (même si leurs règles de fonctionnement sont très strictes) (GENTIL, 1990). L'espace géographique qu'elles couvrent habituellement ne dépassent guère les limites du village ou du quartier. Toutefois il existe des organisations supra-villageoises, à l'échelle d'un département administratif d'une région administrative ou d'une zone écologique naturelle.

En Basse Casamance, le désengagement de l'Etat des différentes filières de distribution d'intrants et de commercialisation, la pression démographique, la pénurie des ressources, la dégradation des conditions agro-climatiques avec l'installation progressive de la sécheresse (salinisation et acidification des rizières) etc... impulsèrent la réactivation des chaînes de solidarité qui existaient déjà et le retour aux institutions traditionnelles

d'entraide pour certains. Ainsi, certaines organisations se présentent comme d'authentiques groupes communautaires dont les activités sont gouvernées par les croyances et les coutumes locales. D'autres par contre, sont nées d'initiatives extérieures par l'intermédiaire de ressortissants de village vivant dans une grande ville ou dans un autre pays.

Les organisations paysannes à l'envergure des coopératives étatiques dissoutes ne foisonnent pas pour autant dans la région. Elles embrassent dans leur programme respectif différentes activités (multisectorielles) en s'appuyant sur des structures organisationnelles assez diverses.

3.1.3. Caractéristiques des O.P. évoluant en Basse Casamance

Neuf organisations paysannes ont été recensées dans la région de Ziguinchor (région naturelle de Basse Casamance) :

- Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance (A.J.A.C.);
- YAMEUKEUYE
- Entente de DIOULOULOU;
- JIMUUTEN;
- Association des Jeunes Agriculteurs et Eleveurs du Département d'Oussouye (A.J.A.E.D.O.);
- AMI.C.A.R.;
- A.I.R.P.A.;
- Comité d'Action pour le Développement du FOGN (C.A.D.E.F.);
- UFULAL.

3.1.3.1. Création et Aire d'intervention

Les Organisations Paysannes identifiées sont des structures fédératives de plusieurs associations rurales ou de groupements de producteurs, à l'exception de UFULAL.

Leurs zones d'intervention couvrent dans leur majorité au moins un arrondissement administratif, à l'exception de l'AJAC qui intervient sur l'ensemble de la région naturelle de Casamance (Basse et Moyenne Casamance) et de UFULAL qui déploie ses activités à l'échelle de la commune de Oussouye (tab n°1).

L'espace géographique étant très limité, plusieurs OP peuvent voir leurs aires d'intervention se recouper (il n'est pas rare de voir dans un village s'implanter une, deux voire trois OP).

Du point de vue ancienneté, UFULAL et AJAC sont les plus anciennes OP de la région. Leur création remonte respectivement à 1973 et 1974, c'est à dire bien avant la période de grande crise des années 80 qui a vu le désengagement de l'Etat marqué d'une

part, par la disparition des coopératives rurales (dissolution de l'ONCAD) et d'autre part, par le déperrissement progressif des Sociétés Régionales de Développement Rural (SRDR). C'est pendant cette période d'ailleurs que se développait réellement le mouvement

Tableau n°1 : Localisation des OP

OP	NBRE GROUPEMENTS	ZONES INTERVENTION	OBSERVATIONS
AJAC	5 0 6	REGION ZIGUINCHOR	Intervient dans les régions de Ziguinchor, Sédhiou
YAMAKEUYE	52	TENGHORY	'Un arrondissement
ENTENTE DIOULOULOU	—	DIOULOULOU	Un arrondissement
JIMUUTEN	9	TENDOUCK	Un arrondissement
AMICAR	28	TENDOUCK SINDIAN	Deux arrondissements
AJAEDO	22	LOUDIA 0. KABROUSSE	Deux arrondissements
UFULAL	4	OUSSOUYE	Commune d'Oussouye
AIRPA	5	NIAGUISS MARSASSOUM	Deux arrondissements
CADEF	31	SINDIAN	Deux arrondissements

associatif paysan dans la région avec la création de 7/9 des OP recensées soit 78 p.100 de la totalité, dont cinq dans le seul département de Bignona entre 1983 et 1987.

Les principales motivations qui justifient l'émergence de ces OP tournent autour de trois axes:

- la volonté de freiner l'exode rural des jeunes par la création d'emplois non salariés;
- la nécessité du renforcement de la solidarité paysanne;
- l'insertion, dans certaines filières de production, des immigrés de retour au village.

Ce dernier motif est signalé par l'AIRPA, localisée dans les arrondissements de Niaguis et de Marsassoum, qui explique son émergence par le souci de mieux préparer la réintégration des immigrés ayant décidé un retour définitif au pays.

3.1.3.2. Structure des OP

La structure organisationnelle des différentes OP révèle l'existence de différents niveaux hiérarchiques ayant des fonctions spécifiques. Le type d'organigramme fait bien ressortir les cadres de décision.

L'organisation est généralement dirigée par un Bureau Exécutif (B.E.) dont l'action est démultipliée par les Comités ou Zones. Ces derniers sont composés de Sous-Comités ou Secteurs qui à leur tour sont constitués par les Groupements de Producteurs (G.P.). Le nom des différents niveaux peut changer selon l'organisation. Il faut seulement retenir qu'il y a un effort réel de mise en place d'un système de communication pour faciliter la circulation interne de l'information entre les centres de décision.

Notre étude a permis de distinguer quatre types d'organigrammes (figures de 1 à 4):

A. Organigramme de type 1

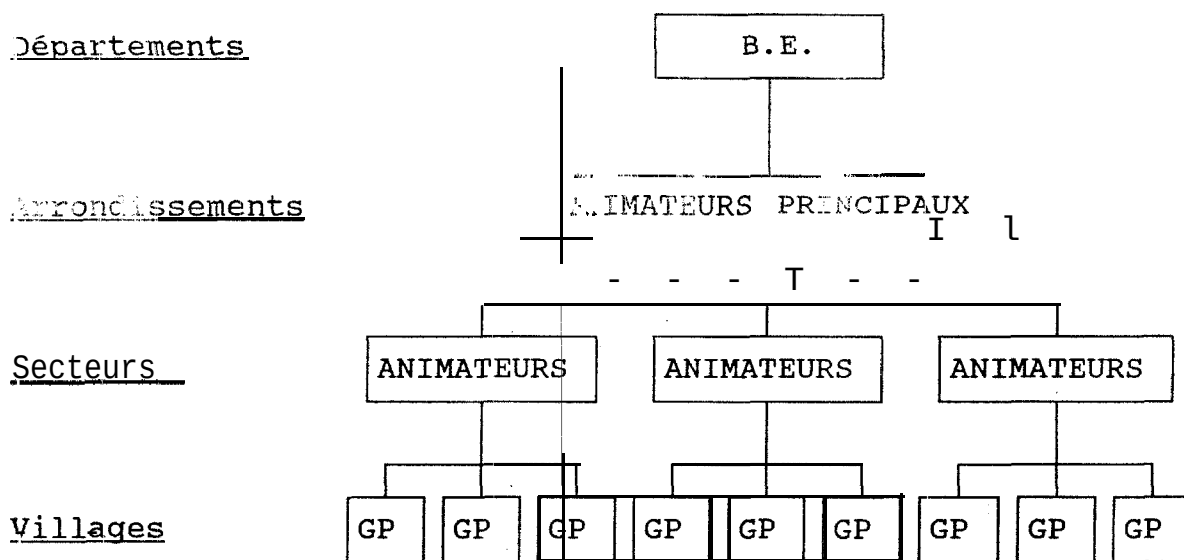


Figure 1

Ce type de structuration qui doit servir de cadre de décision se retrouve au niveau des OP suivantes: AMICAR, YAMAKEUYE, JIMUUTEN ET AIRPA.

Le modèle est constitué par un BE qui intervient au niveau départemental. Son action est relayée par des animateurs principaux dont la zone d'évolution correspond à l'arrondissement. Les activités dans les secteurs sont coordonnées par les animateurs de

secteurs qui travaillent à l'échelle de plusieurs villages en rapport avec les animateurs de base localisé dans chaque village.

Les décisions sont élaborées à partir des programmes présentés par les GP (niveau quartier ou village) et discutés par l'Assemblée Générale. Les opérations retenues sont ensuite transmises au BE. Celles ci, après leur traitement, sont retournées aux GP par les animateurs.

B. Organigramme de type 2

Le second type concerne le CADEF, l'AJAEDO et UFULAL. Ces dernières sont caractérisées par l'existence de l'échelon "Responsable Volet". Ces volets concernent les différents secteurs d'activité technique; ce qui témoigne d'une plus grande spécialisation dans les activités. Chaque volet a ses animateurs qui sont en contact avec ceux des GP.

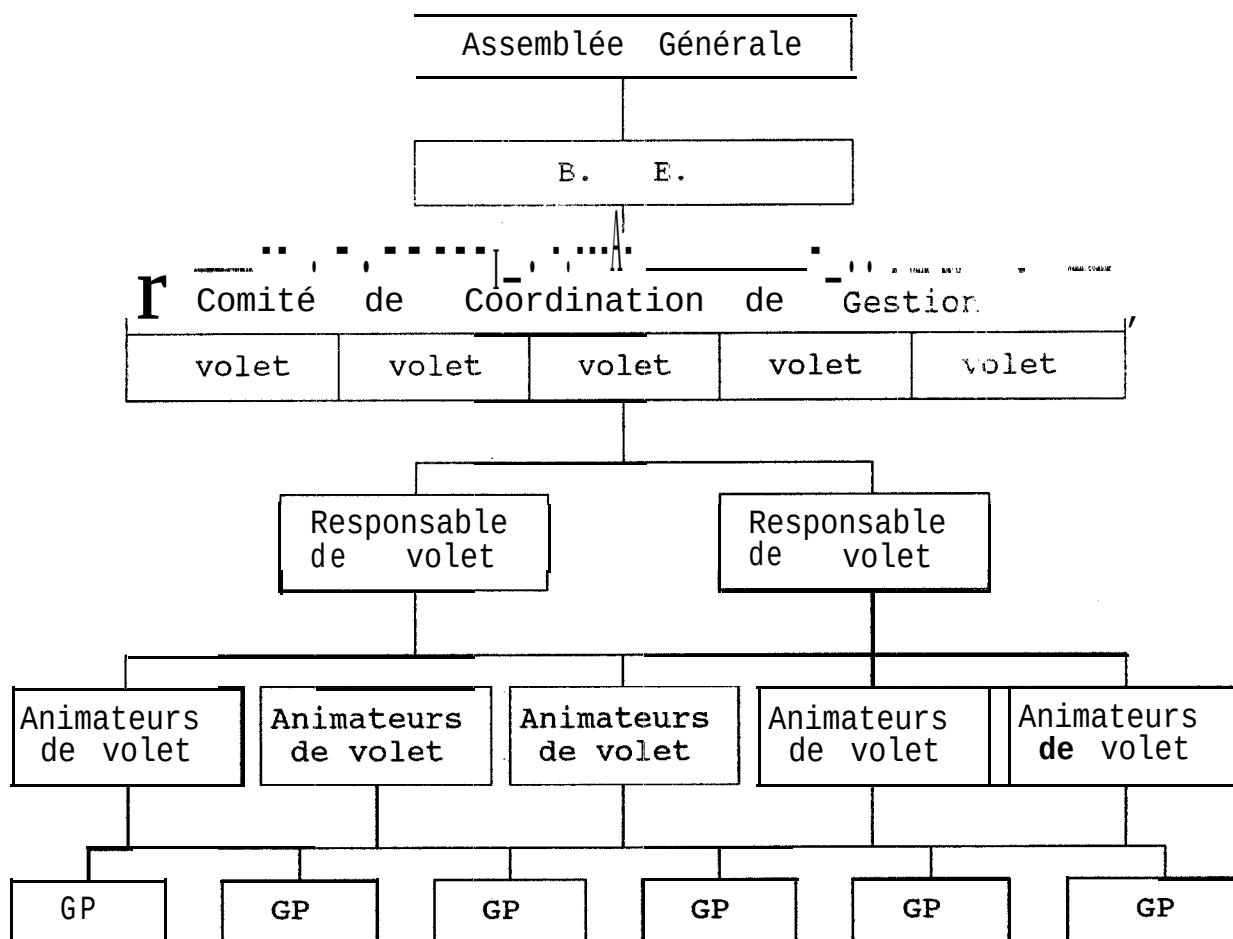


Figure 2

C. Organigramme de type 3

L'arbre de décision de l'AJAC est un des plus complexes comme l'indique son organigramme (figure 3); cette situation est à lier à la dimension de l'organisation qui intervient au niveau de deux régions (Ziguinchor et Kolda).

Un Conseil d'Administration (C.A.) qui se réunit une fois l'an est chargé d'approuver les activités de l'AJAC dans les régions de Kolda et de Ziguinchor.

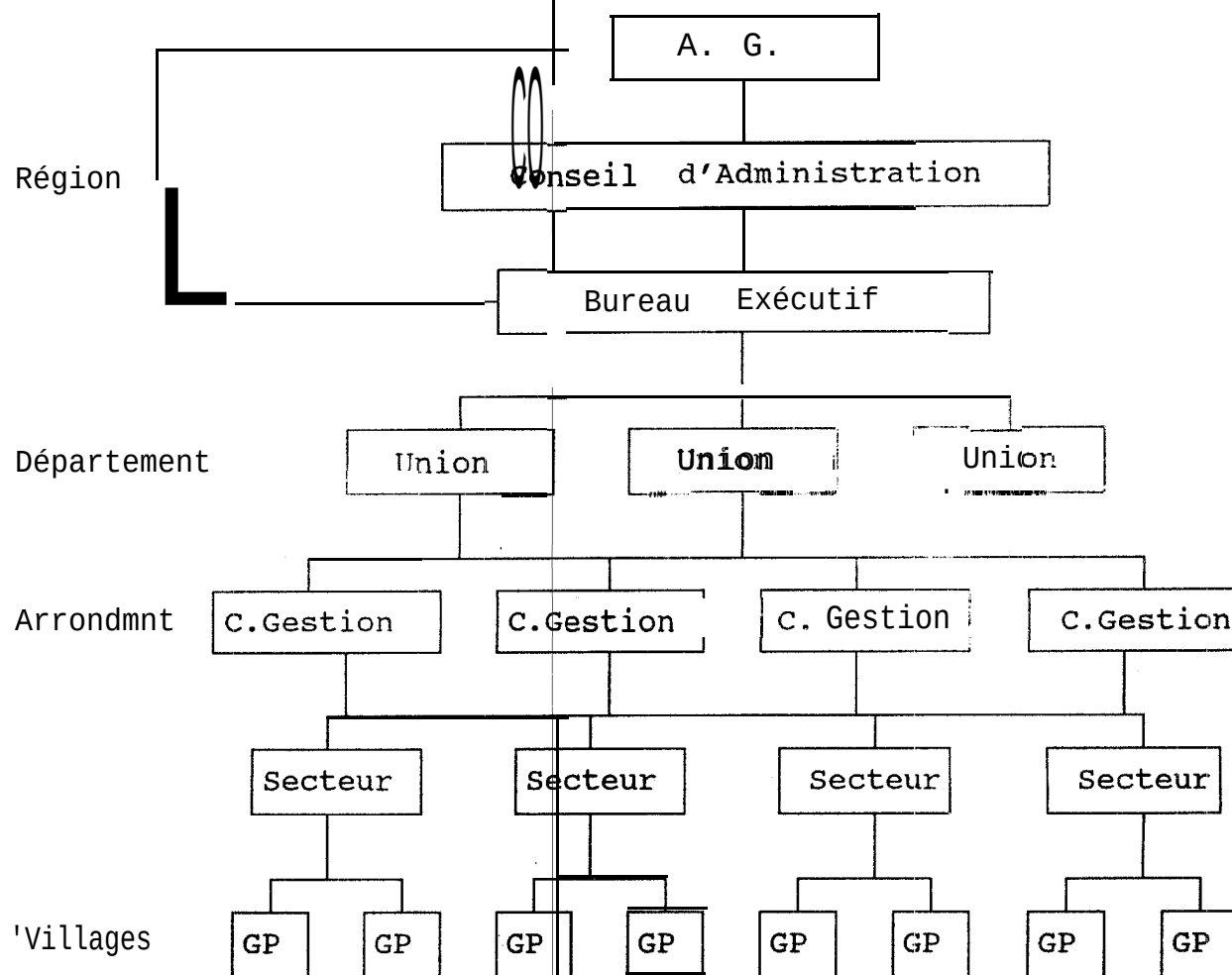


Figure 3

L'Assemblée Générale (AG) et le Conseil d'Administration (CA) sont les seuls compétents dans la définition des activités à réaliser dans les deux régions.

Chaque région dispose d'un Bureau Exécutif. La planification des activités régionales relève de la responsabilité du BE régional. Au niveau départemental, le BE régional s'appuie sur une

instance dénommée "UNION" qui sert de **relai** aux Groupements de Producteurs localisés au niveau des arrondissements. En fait, ces structures dites Unions sont constituées par les Comités de Gestion des fédérations de GP d'un même arrondissement..

Un arrondissement donné est organisé en plusieurs secteurs; ceux-ci étant des agrégations de plusieurs groupements de producteurs.

D. Organigramme de type 4

L'ENTENTE DIOULOLOU est une autre particularité en terme de structure. En effet, au niveau d'un arrondissement, un B.E. s'appuie simplement sur des comités formés de sous-comités qui évoluent au niveau de secteurs. Ces derniers sont les structures à partir desquelles les animateurs atteignent l'ensemble des GP.

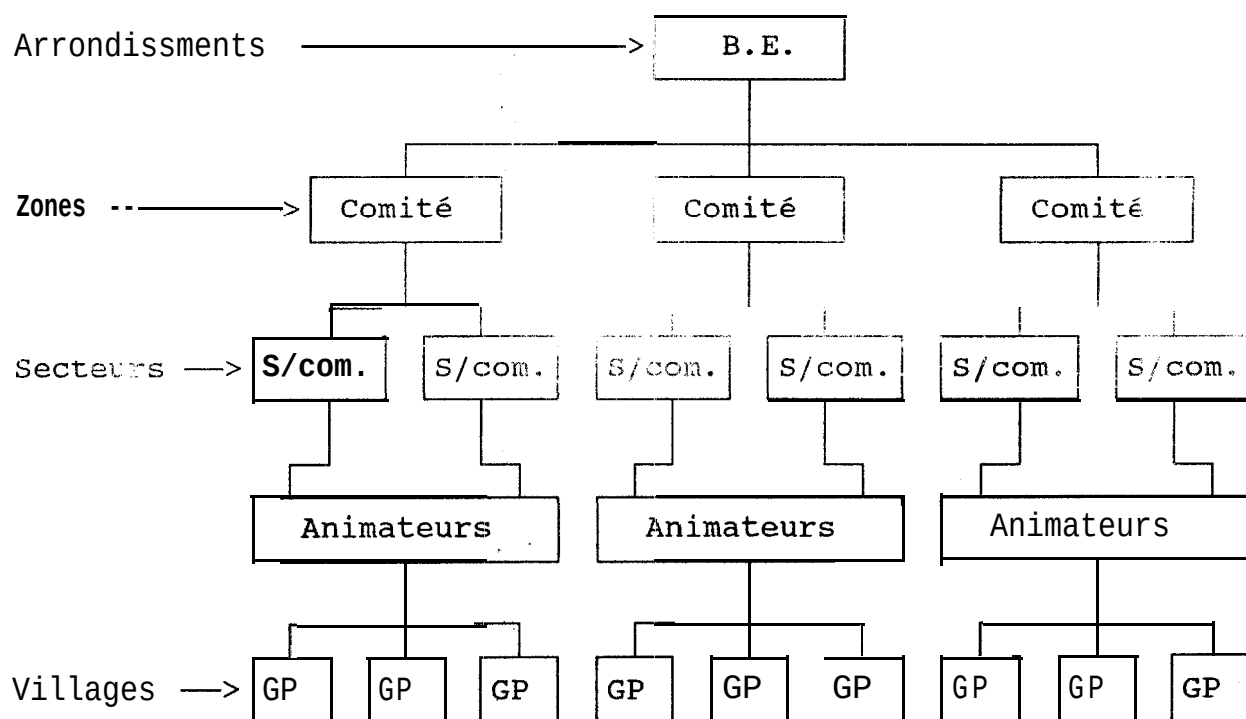


Figure 4

3.1.3.3. Fonctionnement des OP

D'une manière générale, les Organisations Paysannes participent au **financement** et à l'équipement des projets soumis aux différentes instances dirigeantes par les Groupements de producteurs, à la formation du personnel chargé de l'animation (sociale et technique), à l'assistance technique des agriculteurs, au suivi et à l'évaluation des actions mises en place.

Pour l'élaboration et l'exécution des programmes techniques, les dirigeants des OP (leader) usent de leur pouvoir d'intermédiation pour d'une part, impliquer des partenaires utiles à leur démarche et, d'autre part associer des bailleurs de fonds potentiels au financement des programmes techniques.

A. Populations ciblées par les OP

Elles sont diverses, selon le type d'activités. Toutefois, dans la majorité des cas, les principaux bénéficiaires des actions de développement ou d'assistance sont les paysans membres des GP constitutifs. En effet, le socle des OP est souvent constitué par des groupements de producteurs ou des associations qui sont à l'origine de leur création, sous forme de structure fédérative d'abord. Avec l'adhésion de nouveaux membres, les groupements de producteurs existants sont élargis ou de nouveaux sont formés.

L'élargissement des activités à l'ensemble de la communauté est assez rare sauf pour les cas de figure où une mission d'utilité publique se cache derrière l'activité menée. C'est le cas des programmes qui comportent un volet de promotion sanitaire.

Il faut signaler un cas d'exception au niveau de UFULAL, dans le département d'Oussouye, qui a planifié dans son programme des activités de formation, au bénéfice de tous les villages du département, financées à partir des recettes procurées par la gestion du campement touristique.

B. Secteurs d'activités des OP

Huit (8) secteurs d'activités ont été recensés (Tableau 2).

Tableau n° 2: Les secteurs d'activités

Activités O.P	AGRI CULT	COMM ERCE	FORM ATION	ELE VAG	ARTI SAN.	EPAR GNE	SAN TE	TOUR ISME
JIMUUTEN	X	X	X				X	
CADEF	X	X	X		X	X		
YAMAKEUYE	X	X	X	X				
AIRPA	X	X	X	X				
UFULAL	X	X	X	X	X			X
AJAEDO	X	X	X	X	X			
AMICAR	X	X	X	X	X			
E. DIOULLOULOU	X	X	X	X	X	X	X	
AJAC	X	X	X	X	X	X	X	

Ils tournent dans l'ensemble autour de l'Agriculture, de l'Elevage, de l'Artisanat, du Commerce, de la Santé, de l'Epargne-crédit, du Tourisme et de la Formation.

Il ressort de ce tableau que les activités productives menées dans le secteur primaire-occupent une place importante dans le programme des organisations de la région. C'est surtout au niveau de l'agriculture et de l'élevage où elles manifestent de véritables préoccupations de développement. L'ensemble des OP ont leurs activités orientées vers l'agriculture et plus de la moitié (7/9) vers l'élevage.

Dans le domaine des services le commerce le tourisme (UFULAL), et l'épargne constituent les activités génératrices de revenu. Toutefois, elles n'ont pas négligé la formation et de la santé des populations.

Les activités du secteur secondaire sont très peu représentées. En effet, à ce jour, très peu d'actions sont développées dans le domaine industriel ou semi-industriel. Les principales activités réalisées dans ce cadre sont les aménagements hydro-agricoles et la production artisanale qui connaît de plus en plus, une certaine promotion dans le milieu.

- Agriculture

Le maraîchage et l'arboriculture fruitière sont pratiquées par toutes les OP (Tableau n° 3).

Tableau n° 3: Répartition, des activités dans le secteur agricole

Activités O.P.	Maraîcha ge	Arbori- culture	Reboise ment	Culture vivrière	Multipl semence
JIMUUTEN	X	X		X	X
CADEF	X	X	X	X	X
YAMAKEUYE	X	X	X	X	X
AIRPA	X	X		X	
UFULAL	X	X			
AJAEDO	X	X	X	X	X
AMICAR	X	X		X	
E. DIOULOULOU	X	X	X	X	X
AJAC	X	X		X	

Il s'agit de deux activités fortement pratiquées bien que la contribution marginale soit très faible tant sur le plan des revenus que pour la satisfaction des besoins alimentaires des exploitations agricoles. C'est généralement, le secteur d'activités de la population féminine.

Pour les activités purement agricoles, un peu plus de la moitié des OP identifiées, (5/9) réalisent des opérations de multiplication de semences.

Les principales activités agricoles développées par les OP sont marginales par rapport au système de production (par exemple, le maraîchage, arboriculture fruitière, élevage intensif, etc...). Elles contribuent plus au renforcement de la cohésion du groupe qu'à l'amélioration des revenus et/ou de l'alimentation des ménages.

Quelques actions de reboisement sont pratiquées (4 OP). Il faut relever que celles-ci présentent très peu d'impact sur l'environnement. Le reboisement au même titre que le maraîchage et l'arboriculture sert essentiellement à renforcer la solidarité des collectivités paysannes, par l'importance de la mobilisation paysanne lors de la mise en oeuvre de ces actions de développement.

- Commerce

L'activité commerciale est commune à toutes les OP. Il concerne la commercialisation des fruits et légumes et celle des produits animaux.

En sus de cette activité de commercialisation des productions agricoles, plusieurs OP ont développé des circuits de distribution de denrées de première nécessité telles que le riz, le sucre, l'huile, etc..

- Formation

Les OP dans leur totalité, utilisent cette activité pour développer la capacité d'intervention de leurs agents. Elle a pour cible le personnel de base (animateurs, paysans et responsables des structures de l'OP).

- Elevage

Les actions initiées sont le plus souvent de type semi-intensif et concerne les élevages de porcins, de bovin à l'embouche, l'apiculture et l'aviculture moderne.

. Les élevages porcins sont situés presque exclusivement

dans la partie située au sud du fleuve Casamance. Ces ateliers ont été mis en place par AJAEDO, UFULAL et l'AIRPA.

L'élevage bovin est pratiqué par deux OP que sont l'AJAC et l'ENTENTE-DIOULOULOU. Elles ont chacune une ferme destinée à faire de l'embouche bovine.

L'aviculture concerne l'élevage des poulets de chair et de poules pondeuses; ces actions sont réalisées au sein de l'AJAC, de l'ENTENTE-DIOULOULOU et de YAMAKEUYE.

L'apiculture n'est pratiquée que par une seule organisation qu'est AMICAR.

- Artisanat

L'artisanat concerne neuf (9) activités:

- . Fabrication de pompes manuelles
- . Teinture
- . Savonnerie
- . Transformation des fruits et légumes
- . Forge
- . Fabrique d'ardoises pour toiture
- . Menuiserie
- . Tissage de filage
- . Fabrication de vans

Toutes les OP mentionnées réalisent une ou plusieurs de ces activités artisanales à l'exception de AIRPA, YAMAKEUYE et JIMUUTEN.

- Epargne-crédit

Cette activité est organisée dans trois OP seulement: AJAC, ENTENTE-DIOULOULOU et CAMAF.

L'Epargne-crédit peut prendre diverses formes dont les plus importantes sont relatives au système des banques de céréales, au crédit matériel agricole et au crédit argent.

- Tourisme

L'activité est réalisée par une seule OP: UFULAL, cette dernière opère dans la commune d'Oussouye. Il s'agit d'une opportunité se justifiant par l'importance des sites touristiques dans cette partie de la région.

- Santé

AJAC, ENTENTE-DIOULOULOU et JIMUUTEN mènent des activités dans ce secteur, notamment sur le plan des infrastructures: construction de

pharmacies villageoises, de cases de santé et de maternités (tableau n°4).

Tableau n° 4: Infrastructures dans le secteur de la santé

O . P .	CONSTRUCTION PHARMACIE VILLAGEOISE	CONSTRUCTION CASES DE SANTE	CONSTRUCTION MATERNITE
JIMUUTEN		X	
CADEF			
YAMAKEUYE			X
AIRPA			
UFULAL			
AJAEDO			
AMICAR			
E. DIOULOULOU		X	X
AJAC =	Y		

C. Difficultés dans l'exécution sectorielle des activités

Dans leurs actions quotidiennes, les OP rencontrent des difficultés liées souvent au manque de moyens, de compétences et d'organisation.

- Secteur agricole

Dans le domaine agricole, les contraintes peuvent être classées en deux catégories selon qu'elles concernent toutes les OP ou une partie seulement des organisations.

Les contraintes transversales portent sur la formation des paysans, la planification des cultures, la commercialisation des produits agricoles et l'absence de structures efficaces de stockage des intrants et extrants agricoles.

Les contraintes spécifiques concernent l'exhaure de l'eau, l'entretien des cultures et l'équipement en moto-pompe ou en grillage. Elles ont été citées par YAMAKEUYE, JIMUUTEN, AIRPA, CADEF et ENTENTE-DIOULOULOU.

Tableau n° 5: Difficultés au niveau de l'agriculture

Domaines O.P	EXHAU- RE EAU	ENTR. CULTUR	MOTO- POMPE	PLANIF SEMIS	STOCK- AGE	FORMA- TION
JIMUUTEN	X	X	X	X	X	X
CADEF	X	X	X	X	X	X
YAMAKEUYE	X	X	X	X	X	X
AIRPA	X	X	X	X	X	X
UFULAL			X	X	X	X
AJAEDO				X	X	X
AMICAR				X	X	X
E. DIOULOULOU	X		X	X	X	X
AJAC				X	X	X

- Secteur de l'élevage

Ces difficultés ont trait à l'absence de locaux adaptés aux différents types d'élevage, à la transformation des produits, à la santé animale et à l'alimentation.

L'organisation UFULAL a beaucoup insisté sur les difficultés rencontrées dans la conduite des activités d'élevage. Les problèmes soulevés sont surtout liés à l'absence de locaux adaptés, à la santé animale et à l'alimentation. Pour ce dernier aspect, c'est la seule organisation à avoir mentionné des difficultés dans le domaine de l'alimentation des animaux.

L'absence de locaux adaptés concerne aussi l'organisation AIRPA, en plus des problèmes de formation de ses membres.

Par contre au niveau de AJAEDO et ENTENTE-DIOULOULOU, c'est respectivement la formation et la santé animale qui sont ressortis comme problèmes.

- Niveau de l'artisanat

Six (6) OP sur neuf (9) ont signalé un besoin de formation en artisanat: AJAC, ENTENTE-DIOULOULOU, AMICAR, AJAEDO, UFULAL et CADEF.

- Secteur du tourisme

Pour UFULAL, la difficulté principale est relative à la promotion du campement touristique.

- Niveau de la santé

La principale difficulté relatée concerne la formation pour améliorer la qualification du personnel de base. Les OP concernées sont l'AJAC, l'ENTENTE de DIOULOULOU et JIMUUTEN.

3.1.3.4. Relations OP avec le milieu extérieur

Les Organisations Paysannes développent dans l'ensemble plusieurs type de relations soit avec des institutions publiques et parapubliques et/ou avec des organisations ou institutions étrangères.

A. Relations avec des institutions hors du Sénégal

Vingt six (26) institutions étrangères intervenant auprès des OP ont été répertoriées (Appuis techniques et bailleurs de fonds). La répartition de ces institutions au niveau des organisations évoluant dans la région est très inégale.

Le CADEF, à lui seul, entretient des relations avec huit (8) partenaires étrangers. Il est suivi de l'AJAC qui en compte six (6), de l'AJAEDO (5), de l'ENTENTE-DIOULOULOU et UFULAL qui ont chacune quatre (4), de l'AMICAR (2) et de JIMUUTEN (1).

Le domaine d'intervention de ces partenaires étrangers concerne un certain nombre d'activités dont les plus importantes sont les suivantes (**tableau n° 6**)::

- le financement (63% des institutions).
- la formation (**22% des** institutions).
- la recherche (10% des institutions).
- les échanges culturels (5% des institutions).

Il est aussi à noter l'existence d'institutions alliant dans leur démarche, la recherche à la **formation**; il s'agit du DSA-CIRAD, du CIEPAC et du GRAAP. Ces institutions sont des partenaires du CADEF et de l'**AMICAR**.

B. Relations avec les institutions au Sénégal

Quinze (15) institutions du Sénégal oeuvrent à côté des OP selon une répartition d'ensemble inégale (**tableau n° 7**).

Au rang des OP qui ont le plus de partenaires de ce type, le CADEF a le plus de partenaires avec sept (7) institutions; l'**AJAEDO**, l'**ENTENTE DIOULOULOU** en ont chacune six (6). L'**AMICAR** vient en troisième position avec cinq (5) partenaires suivi de **JIMUUTEN** et **YAMAKEUYE** avec quatre partenaires nationaux pour chacune d'elle.

L'intervention des institutions sénégalaises se fait dans les domaines suivants :

- Financement (30 % des institutions.)
- Formation (12 %)
- Encadrement (19 %)
- Echange d'expérience (10 %)
- Recherche (5 %)
- Coordination (12 %)
- Multiplication des **semences** (12 %)

C. RELATIONS AVEC LES AUTORITES TRADITIONNELLES ET ADMINISTRATIVES LOCALES.

UFULAL est la seule organisation à déclarer entretenir des rapports fréquents avec une autorité traditionnelle **supra-villageoise**, en l'**occurrence** le **Roi de Oussouye**. Par contre, quatre (4) OP, **AJAEDO**, **UFULAL**, **AIRPA** ET **CADEF** ont des relations régulières avec les autorités administratives locales :

- Les présidents de communautés rurales
- Les sous-préfets
- Les préfets

Tableau n° 6: Domaines d'intervention et répartition des partenaires étrangers au niveau des OP

Relations avec Institutions hors du Sénégal		Domaines d'activités des Institutions			
O.P.	Institutions	Financement	Formation	Recherche	Echang cultur
JIMUUTEN	6S	X			
CADEF	MFC OXFAM CHURCH W. SERV. AVEYRON CRDI DSA/CIRAD CIEPAC FPH	X X X X X X X			
YAMAKEUYE					
AIRPA					
UFULAL	MCF OMS Belge AMBASSAD. CANADA AMBASSADE USA	X X X X			
AJAEDO	OMS Belge CEBEMO HOLLANDE MANOS UMUDAS Es CAREFOUR CANADA FILLES MULHHOUS	X X X X			X
AMICAR	CESAO GRAAP		X X	X	
E.DIOULOU.	NCOS CANA ECHANG/SOLIDAR. SCI	X X			X
AJAC	OXFAM AFDI COE WFD HEL V E T A S 6S	X X X X X X			

Tableau n° 7: Répartition des partenaires locaux au niveau des
OP

INSTITUTIONS AU SENEGAL	O.P. JI MUU TEN	CA DE F	E.D IOU LOU LOU	AM IC AR	YA MA KEU YE	AJ AE DO	UFU LAL	AI R P A	A J A C
ISRA		X							
ENEA		X							
S.T.E		X	X	X	X	X	X		X
FONGS	X	X	X						X
CORD	X	X	X	X	X				
CNCAS	X	X	X	X	X	X			
PAS	X	X	X	X	X	X			
CARITAS/ZIGCHOR						X			
O.P. AMICAR						X			
UJRCS						X			
AFOTEC			X						
CARA AFFINIAM									
I.R TOURISME							X		
O.P. AJAC								X	
TARA									
AFRICA 2000		X							

Les relations entre les Organisations Paysannes et les autorités administratives locales concernent sept (7) domaines:

- Financement des activités;
- Reboisement;
- Participation aux débats budgétaires des communautés rurales;
- Appui des autorités aux OP quant à l'élaboration des dossiers techniques;
- Administration;
- Affectation des terrains.

Deux Communautés Rurales (Kabrousse et Loudia-Ouoloff) financent les activités de l'AJAEDO au bénéfice des jeunes

agriculteurs et éleveurs du département d'Oussouye. Il apparaît ainsi, que pour atteindre leur population cible, ces communautés rurales utilisent le cadre structurel que leur offre l'organisation AJAEDO dans le but de rendre leurs actions plus efficaces. Cette DP est ainsi un organe d'exécution des programmes.

Dans ce même ordre d'idée, les OP sont mises à contribution par les Communautés Rurales pour la réalisation des opérations de reboisement.

Elles sont aussi souvent sollicitées au niveau des Communautés Rurales pour les délibérations sur des dossiers importants au cours de sessions budgétaires. Pour certaines OP comme AJAEDO et CADEF, les leaders déploient une nette stratégie de participation au niveau des instances administratives locales; et à ce titre, elles comptent en leur sein des membres élus au niveau des instances dirigeantes des collectivités locales.

Les OP entretiennent des rapports très étroits avec les autorités administratives. En effet, ces dernières, par le biais des C.E.R., réalisent au bénéfice des organisations les études techniques et le suivi administratif des activités des OP.

3.2 Programmes de Recherche/Développement en cours

Deux opérations de recherche développement sont en cours d'exécution dans le cadre de ce programme. Elles concernent deux organisations paysannes: le Comité d'Action pour le Développement du FOGNY (C.A.D.E.F) et l'Association des Jeunes Agriculteurs et Eleveurs du Département d'Oussouye (A.J.A.E.D.O).

3.2.1 Programme de Recherche/Développement ISRA/CADEF

3.2.1.1. Justificatifs/dispositif

Le Comité d'Action pour le Développement du FOGNY est une organisation paysanne dont la zone d'activités couvre la sous-préfecture de Sindian. L'organisation a été créée en 1983 à partir d'une initiative locale relayée par les immigrants résidents à Dakar.

Le CADEF compte près de quatre mille adhérents répartis entre vingt-cinq villages. Dans les différents villages, les paysans membres sont organisés en Groupements de Producteurs (G.P.) puis en Comités Locaux de Développement au niveau de chaque village; comités qui sont coiffés par un Comité Territorial.

Le CADEF dispose d'un réseau d'animateurs villageois formés aux multiples tâches de développement (animation, conseil technique, gestion des ressources, planification villageoise, etc...).

Le programme de Recherche/Développement a été mis en place en 1987 au terme d'une négociation entre l'ISRA, le CADEF, l'ENEA, le CIEPAC et le DSA-CIRAD. En effet, devant la complexité des mutations en cours et la difficulté de trouver des réponses adéquates aux différentes contraintes se posant à l'agriculture et à l'élevage, le CADEF lança un appel aux partenaires sus-cités.

L'objectif poursuivi par les chercheurs est de contribuer à une maîtrise par les agriculteurs organisés de leurs environnements de production.

Sur le plan opérationnel, le Programme vise différents sous-objectifs:

- l'élaboration d'une méthode de Recherche/Développement en partenariat avec les OP, qui autorise une prise en charge et /ou un contrôle des actions de développement agricole à l'échelle de territoires donnés;
- la définition et la diffusion d'innovations techniques appropriées et socialement acceptables par les paysans;
- l'identification des fonctions et la mise en place d'innovations institutionnelles en vue de créer les meilleures conditions pour la réalisation des activités rurales;
- la mise en oeuvre d'actions de développement qui prennent en compte de la reproductibilité des programmes de développement (gestion des espaces agraires, sécurisation des environnements dégradés ou en voie de l'être, etc...)

La gestion du programme de R/D est placée sous la responsabilité d'une cellule de coordination comptant un représentant pour chaque institution impliquée.

Les activités sont réalisées dans les villages par les animateurs de GP sous la responsabilité d'un coordonnateur.

3.2.1.2. Actions réalisées

Le déroulement des actions réalisées de 1987 à nos jours correspond à trois phases:

A. Diagnostic des **contraintes** et élaboration de technologies appropriées: 1987 - 1988

Pendant cette période, des essais agronomiques et zootechniques ont été menés dans neuf villages choisis de par la représentativité de leurs systèmes agricoles.

Ces études ont permis de cribler les innovations les mieux adaptées. Tout au long de l'exécution de ce travail, des suivis agronomiques et des enquêtes sur les caractéristiques des exploitations des paysans innovateurs ont été menés en vue de déterminer des fonctions indispensables à l'extension des innovations techniques.

Les résultats des enquêtes et suivis ont permis la mise en place de programmes d'appui à la production.

B. Extension des **essais** agronomiques et mise en oeuvre de programmes **d'appui** aux producteurs: 1989 - 1990

Les innovations dominantes ont été étendues à de nouveaux paysans dans les neuf villages initiaux et ensuite dans onze nouveaux sites villageois.

En vue de faciliter l'adoption des innovations, divers programmes d'appui ont été mis en place parmi lesquels:

- la formation des animateurs de vo.l.ets et de groupements aux techniques agronomiques;
- la mise en place d'un dispositif territorial de protection et de lutte phytosanitaire;
- la constitution d'une Caisse de Crédit Populaire en vue de financer les activités rurales en général et de faciliter l'adoption des itinéraires de production découlant des essais en particulier (Annexe);
- la constitution d'un réseau de distribution de semences (paysans multiplicateurs, système de crédit-semence et groupement d'intérêt économique en vue d'assurer l'approvisionnement en semences des producteurs).

L'évaluation des activités implantées au cours de cette phase ont révélé la nécessité de la mise en place de plans villageois de développement capables de créer les conditions d'une agriculture durable.

C. **Elaboration de plans villageois de développement et test d'amélioration de la gestion des systèmes de culture: 1990 - 1991**

La démarche utilisée est celle de la planification des activités agricoles. à partir des; contraintes et des plans de production émis par les agriculteurs dans les différents villages.

L'évaluation des plans locaux a permis de retenir deux axes de développement prioritaire:

- le programme de recherche;
- le programme de développement.

Le programme de recherches:

Il comprend les actions faisant l'objet d'une demande de recherche précise par les-producteurs.

Au niveau du CADEF, celles-ci ont porté sur:

- le test de nouvelles innovations technologiques (varétés de mil, de maïs, de sorgho, systèmes de prophylaxie et mise au point d'une décortiqueuse à néré (Parkia biglobosa));
- la simulation de stratégies de valorisation de systèmes de culture (intensification de la production rizicole dans les vallées protégées, planification et gestion de la production dans les champs de case).

Le programme de développement:

Il comporte les opérations d'appui à la réalisation des activités de production (secteurs primaire et secondaire). Sa réalisation met à contribution les animateurs de groupements et de volets qui, par le conseil agricole qu'ils procurent, assistent et orientent les paysans dans la réalisation des stratégies de cultures.

Au courant de la période écoulée, plusieurs programmes ont été mis en oeuvre:

- le système d'approvisionnement en intrants agricoles (magasins semenciers, circuits de distribution d'engrais, de produits phytosanitaires et d'élevage, etc...);
- la multiplication des variétés améliorées introduites par la Recherche et non encore disponibles en quantité suffisante sur le marché;

- le comité de labour motorisé (équipement et prestations de service pour la préparation des sols des rizières);
- le programme de crédit (mise en place de structures de gestion du crédit et modalités de fonctionnement des groupes de crédits solidaires);
- le programme "nététou" (fabrication d'une décortiqueuse à néré et mise en place de structures de commercialisation du nététou sur les marchés urbains de DAKAR, ZIGUINCHOR et BIGNONA).

3.2.2. Programme de Recherche/Développement ISRA/AJAEDO

3.2.2.1. Justificatifs/dispositif

Dans le processus d'élaboration de la méthode recherche-développement alternative, il est important de tester les acquis obtenus dans le cadre du CADEF dans différentes situations. Il s'agit de choisir d'autres organisations paysannes (une ou deux) présentant des caractéristiques de structure et de fonctionnement différentes de celles du CADEF pour valider la démarche mise au point avec la collaboration du CADEF. Le choix de l'organisation paysanne AJAEDO entre dans cette logique,

L'Association des Jeunes Agriculteurs et Eleveurs du département d'Oussouye (AJAEDO) a été créée en 1982 . Elle regroupe les Groupements de producteurs des sous-préfectures de LOUDIA OUOLOFF et de CABROUSSE.

Nous avons recensé quatorze groupements répartis dans les différents villages du département. Cette OP se singularise par la dominance parmi ses membres de jeunes paysans des deux sexes.

Le programme de recherche développement est en cours de négociation . Conformément à la démarche utilisée une négociation est en cours entre les parties (ISRA et AJAEDO) en vue de parvenir à la signature d'un contrat de recherche/développement. Plusieurs missions ont été effectuées dans la zone; elles ont permis d'une part, de présenter les objectifs de chaque partie et d'autre part, de choisir certaines thématiques prioritaires pour l'association à partir desquelles devront être consolidées les actions ultérieures.

3.2.2.2. Actions en cours d'exécution

Les principales activités des groupements de l'AJAEDO se déroulent dans les secteurs suivants:

- Maraîchage (tableau n° 8),
- Multiplication de semences,
- Elevage avicole et porcin.

Pour la campagne agricole en cours trois types d'actions sont prévues:

- la mise en place d'essais variétaux pour le criblage de cultivars de riz, et de maïs qui seront mis en place à Oussouyé et Mlomp.
- la formation de paysans multiplicateurs de semences de riz et de maïs et le suivi de la mise en place de parcelles de production semencière.
- la formation et le suivi de la production maraîchère en culture d'hivernage au sein de quatorze groupements de producteurs.

Tableau n° 8: liste des groupements maraîchers et spéculations maraîchères

Groupements	spéculations maraîchères
Djicomol	tomate
Ufulal	tomate
Haër	piment, bissap
Kagnao	patate douce
Essaute	fraisier
Effock	jaxatu
Diantène	jaxatu
Diakène	fraisier
Djimbéring	poivron
Kafone	piment, bissap
Calobone	gombo
Alati	patate douce
Source	gombo
Centre Promotion Agricole	chou et laitue

Au sortir de l'hivernage, il sera retenu une zone test au niveau de laquelle il sera adapté un dispositif de diagnostic rapide et d'élaboration de solutions agronomiques.

3.3. Gestion des organisations paysannes

L'échec du mouvement coopératif au Sénégal est pour une grande part imputable à la mauvaise gestion des structures mises en place. Si les OP présentent un avantage marginal par rapport aux différentes structures précitées du fait qu'elles sont de réelles émanations du milieu, il demeure néanmoins qu'elles peuvent être

sujettes aux dangers de mauvaise gestion, au même titre que les coopératives.

La gestion s'entend comme l'action ou la manière d'allouer, gérer, d'administrer, de diriger ou d'organiser les ressources.

Le désengagement de l'Etat des différentes filières et le transfert de certaines activités au privé suscite un questionnement quant aux mesures d'accompagnement pour une bonne répartition des rôles entre ce qui reste encore du public et le privé pour une dynamisation effective de l'agriculture. Les réponses aux multiples questions dépendent largement de la capacité et/ou de la volonté des différents participants, notamment les Organisations Paysannes, à prendre en charge le mandat que leur assigne la Nouvelle Politique Agricole (NPA). Les capacités de gestion et d'organisation des OP sont encore très mal connues.

L'étude d'une telle question est toutefois délicate en milieu rural pour deux raisons essentielles:

- la nature très réservée et la sensibilité du milieu paysan, accentuée par l'analphabétisme des populations rurales, se traduisant par une certaine méfiance par rapport aux personnes extérieures au système;
- la difficulté d'ajuster les cadres de gestion classiques très théoriques aux exigences de flexibilité de la pratique quotidienne, compte tenu des réalités du milieu villageois;
- l'opacité des structures et le rôle prédominant des leaders locaux (absence de données de base, méconnaissance des règles de justification des opérations réalisées, incertitudes, inégalité très forte pour l'accès à l'information, manque de démocratie interne, etc...).

La problématique de recherche s'articule autour de la maîtrise des changements de perspectives au niveau du monde rural. Une réelle responsabilisation des paysanneries locales présuppose la réponse aux questions suivantes:

1. La gestion des fonds mis à la disposition des organisations est-elle efficace ?
2. Dans leur forme actuelle, les OP sont-elles à mesure de mettre en place des programmes de prise en charge des fonctions du développement à la base au vu des coûts afférents à ces types d'activités ?

3. Quelle est la place de la formation et de l'information dans la nouvelle dynamique de développement ?
4. En rapport avec les organigrammes mis en place dans les structures nouvelles, les producteurs de base sont-ils suffisamment intégrés dans le **fonctionnement** des OP ? N'existe-t-il pas d'**importants** risques de dérive des collectivités locales pour faute de démocratie interne ?
5. Dans quelles mesures sera t-il encore possible de concilier la nécessité de rechercher un niveau d'autofinancement croissant avec la satisfaction des besoins de la masse à moindre coût ?

Le contexte d'émergence des OP donne des raisons d'espérer des changements d'attitude de la paysannerie, pour ne pas tomber dans les erreurs commises de par le passé.

La dynamique actuelle du mouvement associatif véhicule un modèle participatif dans lequel les paysans identifient leurs problèmes et besoins. Ensuite, dans le cadre d'un partenariat avec de tierces institutions ou personnes-ressources, ils essaient de trouver des solutions concertées et les conditions de leur application dans le milieu.

En outre, l'adhésion dans les OP est volontaire. Cela suppose donc que le niveau de participation des agriculteurs aux actions puisse être plus élevé.

Toutefois l'action des OP est entravée par maintes difficultés que nous pouvons classer en deux catégories:

- Allier une politique de recrutement massif et la satisfaction des besoins émis par les agriculteurs à moindre prix;
- Gestion des hommes et des biens .

3.3.1. Difficulté d'allier une politique sociale **avec** la rentabilité des services

Les OP font l'objet de beaucoup de sollicitude de la part des Groupements de Producteurs (GP):

Par exemple, dans le cadre du Projet Intégré de Développement (PID) initié par le CADEF, les actions prévues sont trop vastes, rendant pratiquement **impossible** leurs réalisation intégrale (

aménagement des vallées, banques de céréales, production de semence, etc...). C'est ainsi qu'en 1991, au terme du PID, les objectifs assignés au projet sont loin d'avoir été réalisés.

Une autre illustration est le Projet de Recherche Développement (PRD) dans lequel beaucoup d'actions sont peu ou presque pas réalisées: on citera les programmes sanitaires, de reboisement, d'élevage, d'alphabétisation et de technologies post-récolte.

Les OP, en général, développent une stratégie de type populiste en acceptant le maximum d'adhérents (au CADEF: près de 10.000 membres répartis en onze secteurs et trente trois villages) parce que plus nombreux sont les adhérents et plus facile sera l'accès aux financements.

Les paysans, en adhérant aux diverses structures associatives s'attendent d'en recevoir le plus de satisfactions. Ainsi, l'importance des membres adhérents porte le risque de marginalisation de certains GP. Dans le cadre du CADEF, qui nous a servi de cadre d'étude, certains villages (Balladjireng et Djilacounda par exemple) déclarent ne faire l'objet d'aucune attention et un bon nombre de paysans membres de certains GP vont jusqu'à déclarer ignorer le rôle des animateurs.

Dans la perspective d'une stratégie de développement de la capacité d'autofinancement de l'OP, celle-ci tend à accroître les investissements directement productifs, quitte à créer à l'intérieur de l'OP de petits Groupements d'Intérêt Economique autour des filières productives: unités de tissage de grillage, forge, transport, entreprise de labour motorisé, etc...). Néanmoins, les services et biens produits sont, pour des raisons politiques, pratiquement subventionnés par la pratique de prix largement profitables aux membres. Cette situation illustre bien les difficultés que peuvent rencontrer les OP à ajuster la recherche d'une autonomie financière avec une politique sociale.

Un autre exemple illustratif de ce dilemme est l'option faite par le CADEF de réaliser son opération "labour motorisé" tout en étant persuadé, à priori, des pertes qui seront encourues; les recettes issues de cette opération permettant à peine de couvrir les charges nécessaires pour l'exploitation des équipements (maintenance des tracteurs, achat de pièces de rechange, etc...).

3.3.2. Difficulté de gérer hommes, Moyens logistiques et Fonds

3.3.2.1. Les animateurs

Les animateurs des groupements et de l'OP ont dans bien des cas, et particulièrement pour le CADEF, reçu une formation en matière de gestion. Il faut toutefois reconnaître qu'une bonne

formation dans ce domaine suppose qu'ils soient au préalable suffisamment imprégnés de certaines réalités et contraintes en la matière; ce qui est rarement le cas. En sus, il faut reconnaître la durée éphémère de ces sessions et l'absence de suivi. La formule actuelle de sessions de courtes durées ne produit point les effets attendus.

Cette situation très grave peut être illustrée par le mode de fixation des prix pour les divers services fournis par les unités de production du CADEF. En effet, les calculs économiques et de rentabilité des activités lucratives (fixation des prix du grillage, service des engins et de la voiture de transport, des arrosoirs, etc...) sont faits par les partenaires extérieurs, notamment les membres d'une ONG. Si l'on pense à une prise en charge progressive du relais par les membres de l'OP, il faut dès lors envisager de les initier aux notions élémentaires de la gestion prévisionnelle: par exemple, savoir évaluer la rentabilité d'une activité, évaluer les besoins de financement et de fonds de roulement, ce qui témoigne que le plus important est moins la formation initiale quasi magistrale que le suivi par le biais d'études de cas pratiques.

Pour l'exécution technique des activités, les animateurs responsables de volet reçoivent aussi une formation technique pour la conduite des actions. Il est bien évident que ces sessions ne peuvent en aucune façon déboucher sur la formation de spécialistes.

Les animateurs ainsi formés à force d'être responsables: pris dans d'autres domaines, pour des raisons de manque global de personnels compétents au niveau de l'OP, sont débordés et pénalisent de ce fait l'exécution des programmes techniques,

C'est l'une des raisons, dans le cadre du CADEF, pour lesquelles les objectifs assignés au PID et PRD ne sont jamais réalisés.

3.3.2.2. Information et Logistique

La gestion de l'information est aussi d'importance capitale. Cet aspect s'intéresse tant à la capacité des échellons supérieurs de transférer l'information décisionnelle aux échellons inférieurs qu'à la capacité des animateurs de distiller des messages opérationnels au niveau des agriculteurs.

Dans bien des cas, les solutions envisagées par les leaders pour régler les difficultés dans ce domaine ont consisté en des réformes successives des structures au lieu de traiter de cette importante question qu'est la gestion de l'information. L'ignorance du rôle des animateurs de la part de certains paysans, ne serait-il pas là une forme d'accusation de confiscation de certaines informations (peut-être techniques comme la diffusion des innovations) par ces animateurs ?

Sur le plan logistique, les animateurs de base éprouvent des difficultés énormes pour se déplacer sur l'ensemble de leur zone d'intervention. Cette situation notée aussi bien au niveau de l'AJAEDO que du CADEF peut pénaliser pour longtemps l'exécution des activités de volet, l'information ne circulant pas à temps. Il est plus qu'urgent de prévoir dans les ressources financières l'acquisition de moyens de déplacement pour le respect des calendriers d'activités. L'affectation de ces moyens de déplacement aux animateurs ne doit pas être perçue dans le milieu comme une élévation de leur statut social. Ces derniers aussi ne doivent pas le voir comme tel.

3.3.2.3. Les leaders et types de relations

Nous ne saurions terminer sans discuter de l'importante question relative à l'ascendance et aux responsabilités des leaders paysans sur la masse, et particulièrement sur leurs successeurs potentiels et les paysans. Sur cette question, certaines ONG partenaires ont une grande part de responsabilité. Certes cette dimension du leader peut faciliter le contact avec le monde des finances (bailleurs de fonds, organismes de bienfaisance, etc...), mais, à terme, la situation ne profite qu'à leur personne au détriment de l'OP.

De la même manière que les OP se sont installées dans le vide laissé par les coopératives étatiques, les ONG ont aussi profité du désengagement de l'Etat pour se positionner sur les aspects de l'encadrement technique et quelquefois financier. Dans l'ensemble, leurs différentes interventions connaissent beaucoup de limites parce que trop parcellisées; les ONG étrangères trouvent dans cette situation, une occasion de transférer des technologies ou des schémas de développement souvent inadéquats et non maîtrisables par les paysans. Pour assurer leur survie dans cette nouvelle dynamique, les ONG ont nécessairement besoin dans leur dispositif de personnes-relais sûres qu'elles trouvent plus facilement en la personne des leaders.

Dans le cas du CADEF, la participation du Coordonnateur d'une part, à l'administration locale et à plusieurs structures fédératives (CORD, FONGS, etc...) et d'autre part, à plusieurs séminaires, régulièrement programmés, comme personne ressource et/ou à des missions à l'intérieur ou extérieur du Sénégal, font que sa présence effective sur le terrain est marginale alors qu'il continue à être le principal interlocuteur de tous les intervenants extérieurs (sénégalais comme étrangers); mieux, c'est le seul personnage capable de prendre les décisions opérationnelles. Dans de telle situation, les aspects positifs induits par la dimension de la personnalité du leader ne règlent pas pour autant les sérieuses lacunes régulièrement décelées dans l'apprentissage de l'OP à se prendre en charge pour l'exécution correcte d'un programme de développement.

Enfin , il est pratique courante que les collectivités de base (GP, GIE) considèrent les leaders comme des "sauveurs" venus les assister au lieu de considérer ces derniers comme étant des agents d'une organisation dont ils sont les principaux décideurs ; c'est à dire une organisation qui est l'expression de leur propres forces.

3.4. Les réseaux de communication

L'étude est toujours en cours sous la responsabilité d'un sociologue qui vient à peine d'être recruté pour les besoins. Toutefois, des études préliminaires ont permis d'entrevoir la complexité de la problématique qui est implicitement liée à celle de la diffusion des technologies dans le milieu.

Deux évènements significatifs ont permis à l'Equipe de Djibélôr d'insister sur la conduite à terme de cette étude:

Premier évènement: un certain nombre de variétés testées dans le territoire du CADEF ont connu des taux de diffusion inespérés, en empruntant des circuits qui échappent complètement à l'organisation ;

Deuxième évènement: un mot d'ordre émanant de la Reine de Oussouye (localisé au sud de la région), interdisant l'utilisation de l'engrais minéral dans les rizières, est scrupuleusement respecté par les paysans du CADEF (évoluant au nord de la région), depuis quelques deux à trois ans sans que l'intervention de l'organisation n'y change quelque chose.

Si la Recherche Agricole souhaite atteindre le maximum de paysans par sa démarche, elle devra s'appuyer sur ceux appartenant à des réseaux de communication, des structures organisées pour leurs faire remplir le rôle de paysans "novateurs". En d'autres termes cela pose la question de la capacité des O.P. à prendre en charge le développement de leurs milieu et des marges de manoeuvre actuelles dont elles disposent pour assurer un développement durable de leur terroir.

Le paysan "novateur" est défini comme celui qui est mieux enclin à l'expérimentation et pouvant influencer les attitudes et comportements des autres paysans.

L'étude de la faisabilité de la diffusion des technologies passe nécessairement par la connaissance de la hiérarchie des pouvoirs et de la nature des relations interpersonnelles dans la société rurale (localisation des centres de décision et repérage des réseaux de communication).

Deux aspects importants sont mis en exergue dans la présentation des résultats préliminaires:

- Implantation et organisation de la vie politique et économique des villages;
- Mode d'occupation de l'espace et gestion des terres;

3.4.1. Peuplement des villages et diversité ethnique

Dans l'histoire des peuplements de la Basse Casamance, L'expansion géographique Joola s'accompagnait d'une expansion démographique. En effet, ils assimilaient les captifs faits pendant les conquêtes, en les intégrant dans des lignages locaux. Les deux principales furent d'une part, le déclin démographique des Baïnounc:k et d'autre part, le remplacement des Baïnounc:k dans la maîtrise du commerce par les Manding.

Ces mouvements de population ont abouti à la constitution d'espaces sociaux occupés par des groupes ethniques divers. Le type de composition le plus courant comprend, par ordre: Joola, Manding, Manjak, Balant, Peulh et Baïnounc:k. En plus d'une spécialisation dans des activités économiques, des ethnies ont été cooptées, notamment les Manding, durant l'ère coloniale, pour occuper des postes administratifs.

Des facteurs d'unification ont cependant permis d'assurer un équilibre vital entre groupes d'origine et de croyances diverses. Des instances religieuses et des pratiques rituelles continuent de réglementer la gestion des espaces ruraux (personnages charismatiques, imam, gardien des fétiches ou cérémonie comme l'initiation).

Avec la progression de l'Islam dans la région, certaines zones, comme les départements de Bignona et de Niaguis, ont été homogénéisées sous l'effet de la religion. Cette situation ne signifie pas l'abolition des fétiches, seulement leur influence y est moins prépondérante qu'ailleurs.

3.4.2. Organisation politique et principaux centres de décision

Les villages Joola de la Basse Casamance, appelés "Essouk", n'ont pas une continuité spatiale. Le village est une fédération de quartiers séparés souvent par des distances considérables. Il n'y a pas un véritable centre de gravité mais une apparente juxtaposition d'aires domestiques.

La famille Joola reste si attachée à son quartier qu'elle peut être désignée par son nom patronymique ou par le nom de son quartier (GIRAD, 1969). C'est cette cohésion sociale qui est la plus forte, renforcée par les regroupements de classes d'âge ou les sociétés de masques. La classe d'âge, qui a évolué vers l'association de travail (cadre des activités principales appelé "Ekafai"), possède un champ collectif et le produit de la récolte sert à alimenter la caisse de l'association, en plus des cotisations mensuelles. La trésorerie est confiée à un membre permanent qui rend compte directement au président. Les associations féminines sont calquées sur ce modèle.

A l'échelle du village, les structures politiques sont fortes mais diffractées. Il existe rarement un chef de village dans le sens que lui donne l'organisation administrative moderne. Un certain nombre de personnages charismatiques aux attributions séparées sont dénombrés.

L'"Afankareng", élu par un conseil de sages, fixe le calendrier d'activités du bois sacré veille à la sauvegarde des valeurs morales et intervient comme instance d'arbitrage des conflits.

A ses côtés, l'"Akoungueur" veille sur la sécurité du village et prévient les dangers par des techniques de divination. Il y a aussi le "Kayegag" qui organise la chasse, les séances de lutte et d'autres activités récréatives.

A l'échelle du quartier, une structure esque identique à celle du village est reproduite. Cependant, c'est l'"Afankareng" qui est l'instance suprême du quartier.

Il peut convoquer de manière exceptionnelle et lors de graves conflits, le "Kellumak" qui est un conseil ayant un pouvoir délibératif: il regroupe les notables et les chefs de concessions.

3.4.3. Gestion des ressources

Les Joola organisent leur vie économique en tenant compte de deux pôles d'intérêt: l'eau et la terre. D'ailleurs, après la cérémonie d'initiation, c'est celle liée à l'invocation de la pluie qui est la plus marquante. Le prêtre de cette cérémonie, "Oeyi", pouvait remplir les fonctions de chef de village. En tranchant les litiges fonciers, il établit une relation sacrée entre l'eau et la terre. C'est partant de cette relation, que s'organise, en grande partie, l'infrastructure économique des terroirs villageois Joola, en relation avec les forces mystiques. Les enjeux autour du foncier, la terre vue comme facteur de production, sont très complexes. Les terres ne peuvent être vendues, mais elles peuvent être échangées ou troquées. Le lien entre la famille et les terres est perçu comme une relation mystique. Le chef de famille est le gardien du patrimoine foncier familial. La rupture de ce contrat

sacré et le transfert des prérogatives à la communauté rurale est vécu comme un "double acte de profanation et d'usurpation (DIAO, 1982).

Les droits d'usage sur les rizières se transmettent par parenté patrilinéaire. Les terres s'acquièrent, non au décès du père, mais au moment du mariage du fils. Ainsi, dans la société Joola, :Les célibataires, pour ne pas dire :Les jeunes non encore mariés, ne possèdent pas de terres; et sous la pression démographique, beaucoup de jeunes, mêmes mariés, se sont retrouvés sans terres causant des migrations massives et une pénurie de la main d'oeuvre. Les femmes qui exploitent ces rizières sont exclues de l'héritage. Toutefois, le fils peut prêter des terres à ces soeurs mariées et à celles qui rentrent d'exode pour se réinsérer dans les activités économiques du village.

Pour l'utilisation des terres à des fins agricoles, dans tous les villages où existe une autorité traditionnelle qui dirige les activités culturelles, c'est l'"Afankareng" qui est le premier à labourer et le premier à semer ses parcelles. Certaines femmes, désignées par la "chance" lui emboîtent le pas. Le signal peut être symbolique et consister au repiquage de quelques touffes de riz.

En général l'identification des zones de cultures et la détermination des dates de calendrier cultural sont du ressort des chefs de quartiers après une consultation préalable des chefs d'exploitations.

La mise en défens des zones sacrées relève de la compétence du conseil des notables "Kellumak" et elle s'exerce à l'encontre de tout le village. Ce conseil veille au respect des différents interdits. C'est ainsi que les interdits relatifs à l'utilisation des engrais sont motivés par le fait que l'engrais chimique peut atteindre les coins de terre où sont gardés les fétiches et tuer certains animaux-fétiches (serpents, grenouilles, etc...). La vigilance est confiée à une association de femmes. Il n'est pas étonnant que des femmes véhiculent et relaient l'autorité de la Reine de Oussouye d'où a émané l'interdit.

Dans une situation aussi complexe, les Organisations Paysannes ont plusieurs défis à relever:

- montrer qu'elles sont capables de réellement prendre en charge le développement de leur terroir respectif en tenant compte des pratiques de gestion locales;
- servir de support pour la diffusion des technologies dans un milieu où elles ne peuvent pas se substituer aux principaux centres de décision traditionnels qui régissent la vie de la communauté;

- Essentiellement composées de jeunes, montrer qu'elles peuvent transformer le mode de gestion des ressources disponibles sur les différents terroirs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Drame T. et SAWADOGO M., 1984, Une tentative d'association ouest-africaine de paysans, in Revue Environnement Africain. Vol V, n 1-2-3, 1984.
2. Equipe Système, Rapports d'Activités - campagnes agricoles 1987 à 1991. DRSAEA, ISRA.
3. GENTIL, D., 1990, Organisations paysannes non étatiques en Afrique de l'Ouest francophone in "Donor Supports", séminaire Banque Mondiale. Washington, USA.
4. LE MOIGNE, M., 1981, Contraintes posées par l'insertion de la mécanisation dans les unités de production agricoles en zone sahélienne. - Etude méthodologique. CEEMAT, Parc de Tourvoie, ANTONY, France.
5. Programme Machinisme Agricole, Rapports d'Activités - Campagnes agricoles 1987 à 1991. DRSAEA, ISRA.

ANNEXES 1: Les itinéraires Techniques

ITINERAIRES TECHNIQUES

Les itinéraires techniques se définissent essentiellement par la combinaison et le mode de conduite des principales opérations culturales. Ces choix opérés par les paysans pour répondre aux différentes contraintes identifiées sur les différentes spéculations sont significatifs de leurs objectifs et stratégies.

Par ailleurs dans la mesure où la diversité des pratiques renvoie à celle des situations, des itinéraires techniques différenciés sont proposés par zone et/ou par catégorie d'exploitations à la place des fiches techniques; ces dernières étant trop rigides et linéaires pour tenir compte de la grande diversité de la population cible.

La nouveauté introduite à travers l'approche "itinéraire technique" réside dans la flexibilité et la possibilité offertes à certains paysans d'adopter partiellement le paquet technologique en relation directe avec les opportunités réelles de production existant (dotation factorielle, terres, intrants, etc.,).

Les itinéraires techniques proposés portent principalement sur les grandes cultures (riz, maïs-mil-sorgho et arachide) et s'intègrent parfaitement dans le processus d'amélioration de la gestion des différents terroirs villageois, quant à la localisation dans l'espace des cultures concernées, pour une production agricole conséquente.

D'une manière générale, la mise au point et la diffusion de ces itinéraires techniques s'inscrivent d'une part, dans le contexte plus global de crise et d'évolution/mutations des différents systèmes agro-pastoraux identifiés dans la région et d'autre part, de l'application de la Nouvelle Politique Agricole (NPA) marquée par le désengagement de l'Etat de certaines fonctions et la responsabilisation progressive des paysans à se prendre en charge.

Ce processus de recherche est dynamique et itératif, tenant compte à chaque fois des nouvelles données pour des ajustements éventuels.

Certains itinéraires introduits et performants dans leur forme actuelle sont toujours en cours d'élaboration, c'est le cas des itinéraires sur riz avec les perspectives de mécanisation du sarclage.

Les objectifs visés sont de deux ordres:

- Augmentation de la productivité de la main d'oeuvre disponible aux différentes périodes de pointes;
- Augmentation de la production agricole par la combinaison du matériel agricole à d'autres facteurs complémentaires (engais, variétés, etc...) à des doses économiques.

A. ITINERAIRES TECHNIQUES MECANISES SUR RIZ DE NAPPE

1. Justificatifs

Les effets induits par la sécheresse sont très sensibles au niveau de la riziculture, marqués par la diminution de la force active avec la migration de la population féminine vers les grands centres urbains. Sur le plan agronomique, les contraintes liées à la gestion de la main d'oeuvre disponible pour une exécution correcte du calendrier cultural se posent avec acuité, notamment à la période de sarclage des cultures.

La mécanisation des différentes opérations culturales est une solution à travers la mise au point d'itinéraires techniques mécanisés adaptés aux conditions de production actuelles.

2. Itinéraires techniques

Il y a deux niveaux de traitements améliorés. Elles sont fonction des conditions locales de production:

1) Riziculture de nappe sans submersion passagère au moment du sarclage

- . Labour à la charrue UCF
- + Application de 50 kg/ha de 8:18:27
- . Semis au semoir Super ECO ou Casa 2 rangs
- . Sarclage manuel
- + Application de 37.5 kg/ha d'urée
- . Récolte manuelle

2) Riziculture avec lame d'eau au moment du sarclage

- . Labour à la charrue UCF
- + Application de 50 kg/ha de 8:18:27
- . Semis au semoir Super ECO ou Casa 2 rangs

- . Sarclage mécanique au Rotary Hoe
- + Application de 37.5 kg/ha d'urée
- . Récolte manuelle

le choix du traitement T, dépend essentiellement du niveau de connaissance du vulgarisateur des différents types de riziculture pratiqués dans la zone.

Pour le sarclage mécanique l'efficacité du matériel de sarclage est conditionné par la présence d'une lame d'eau, si faible soit-elle, au moment de l'intervention.

3. Mise en oeuvre de l'itinéraire

- Labour et épandage d'engrais de fond:
 - . Utiliser une 'charrue pour le labour
 - . Epandre au labour le 8:18:27
- Semis:
 - . Au semoir Super ECO avec un disque 30 ou 32 trous ou au semoir CASA 2 rangs à traction manuelle.
 - . Variété: DJ 12-519
 - . Distance entre ligne : à 30 cm
- Sarclage:
 - . Sarcler à 3 - 4 semaines après semis
 - . appliquer l'urée
- Récolte: manuelle

4. Equipements nécessaires

- Matériels agricoles
 - . Charrue
 - . Semoir Super Eco avec disque de 30 ou 32 trous
 - . ou semoir CASA 2 rangs à traction manuelle
 - . Houe **rotative**
- engrais
 - . 8:18:27
 - . Urée

4. Résultats

Les résultats préliminaires obtenus lors de l'application de ces itinéraires à des niveaux d'intensification différents ont montré que la rapidité du semis direct au semoir sécurise le rendement en permettant aux variétés, en l'occurrence la DJ 12-519, de bouclier correctement leur cycle.

Le labour des parcelles à la charrue UCF 10" entraîne une augmentation de la rémunération de la journée de travail d'environ 7% par rapport à l'itinéraire traditionnel qui est entièrement manuel.

En outre, la descente des animaux de trait dans les zones basses pourrait homogénéiser les systèmes de culture Diola et diola mandinguisé.

La mécanisation du semis en plus du labour, dans les mêmes parcelles, permet de réaliser des gains de productivité plus importants.

Globalement, la comparaison de l'itinéraire traditionnel à l'amélioré (sans la mécanisation du sarclage), montre un accroissement de 62% du revenu net par jour de travail. Ces gains de productivité proviennent aussi bien des rendements que des gains de temps réalisés avec le matériel de culture attelé.

La mécanisation du **sarclage**, sans avoir réellement augmenté les rendements, a permis de diviser les temps de travaux traditionnellement impartis à cette opération culturale par 7. Les calculs économiques après validation permettront d'apprécier l'impact de ce mode de sarclage sur la productivité.

Et. ITINERAIRES TECHNIQUES MECANISES SUR ARACHIDE

1. Justificatifs

Avec les perturbations agro-climatiques enregistrées depuis deux décennies (baisse pluviométrique d'au moins 20%), les stratégies mises en oeuvre par les paysans de la région sont surtout orientées vers la sécurisation de la production (remontée sur le plateau) et des revenus (extension des superficies cultivées en arachide). Actuellement, l'arachide est la culture la plus mécanisée. Toutefois, les pratiques paysannes en cours donnent dans l'ensemble des résultats médiocres. Pour rentabiliser le matériel agricole, l'utilisation de facteurs complémentaires (engrais, semences, etc...) est nécessaire.

2. Itinéraires techniques

Zones à traction animale

- Labour à plat à la charrue UCF
- Application de 75 kg/ha de 8:18:27
- Semis au semoir Super ECO
- Sarclage à la houe Sine.

3. Mise en oeuvre de l'itinéraire : Variété : 69 101

- Labour et épandage d'engrais de fond
 - Le labour à plat est exécuté à la charrue UCF 10"
 - Epandre l'engrais de fond au moment du labour
- Semis :
 - Au semoir Super Eco avec un disque distributeur 24 trous sur un labour à plat
 - Interligne de semis 60 cm
 - Distance entre poquet 15 à 17 cm
 - 60 kg/ha soit 3 kg/500 m².
- Sarclage à la houe Sine
 - Le sarclage inter-rang est entre 2 et 4 semaines après . . is
 - Préparer un joug de 120 cm pour le sarclage mécanique
- Récolte :
 - Avec un outil manuel ou à la souleveuse

4. Equipements nécessaires

- Matériels agricoles :
 - charrue UCF 1.0 "
 - semoir Super ECO avec disque de 24 trous
 - houe Sine.
- Engrais
 - 8:18:27 en plein champs.
- Autres:
 - joug de sarclage (120 cm pour un semis de 60 cm entre les lignes (largeur joug = 2 x Distance interligne).

5. Résultats

Le niveau d'adoption du paquet technologique est très diversifié à travers la région. En effet, la technique de labour traditionnelle est le billonnage, soit aux outils traditionnels ou au butteur-billonneur (voir zonage de la région en fonction du taux et niveau d'équipement des exploitations agricoles par A. FALL, 1988) posant des contraintes à l'adoption de tout l'itinéraire en une seule fois.

Pour le travail du sol, la rémunération journalière de l'itinéraire utilisant le labour en billons est supérieur d'environ 10% au labour à plat à la charrue. Ainsi, si la proposition d'amélioration de l'itinéraire traditionnel ne dépasse pas le travail du sol, il n'est pas indiqué de passer tout de suite au labour à plat même s'il y a une petite augmentation du niveau de rendement qui n'est pas du reste très significatif.

La mécanisation du semis sur labour à plat entraîne par contre une augmentation du revenu net par jour de travail de 45% par rapport au seul labour à plat.

L'utilisation de la houe Sine, comme matériel de sarclage, combinée aux autres facteurs de production comme l'engrais, apporte un accroissement de la productivité de 85%.

6. ITINERAIRES TECHNIQUES MECANISES SUR MAIS

1. Justificatif

Le développement de la culture du maïs constitue une option essentiellement de la politique de promotion de l'autosuffisance alimentaire (cf: MDR: Etude du secteur agricole, plan céréalière, 1986). En Basse Casamance, le maïs est cultivé dans les champs de case qui bénéficient d'une certaine fertilisation du fait du parage des animaux. Cependant les accroissements de productions souhaités nécessitent d'une part le transfert du maïs en dehors des champs de case pour une extension des superficies et d'autre part, la mise en oeuvre d'itinéraires techniques plus efficaces.

2. Itinéraires techniques

• EN CHAMPS DE CASE

- Labour à plat ou en billon (charrue ou butteur - billonneur)
- semis (semoir ou à la main)

- sarcla-buttage (houe Sine ou butteur-billonneur)
120 kg/ha durée au sarclage

- PLEIN CHAMP

- Labour à plat ou en billon (charrue ou butteur-billonneur)
- semis (semoir ou à la main)
- sarcla-buttage (houe Sine ou butteur-billonneur)
100 kg de 8-18-27 (labour) et 100 kg ha durée au sarclage!

3. Mise en oeuvre **de l'itinéraire**

- Labour et épandage d'engrais de fond : Deux modes de labour sont pratiqués : à plat et en billon.

- Le Labour à plat est exécuté à la charrue UCF 10"
- Pour le labour en billon (exécuté à la charrue ou au butteur-billonneur): écartement entre billons de 90 cm
- Pour les essais en plein schamps, épandre l'engrais de fond :
moment du labour.

-- Semis : Variété : ZM 10 ou Synthetic C

- Au semoir Super Eco avec un disque distributeur
16 trous sur un labour à plat
- Dose de semis: 28 kg/ha
- Distance entre poquets : 25 cm

Devant l'éventualité d'un changement du schéma de semis, reportez-vous au tableau de correspondance suivant:

Entre lignes (en cm	entre poquets (en cm)
80	28
70	32
60	38

- Sarcla-buttage et application de l'urée :

- Le sarclage intervient entre 3 et 4 semaines après semis
- Préparer un joug de 180 cm pour le sarclage mécanique au butteur-billonneur ou à la houe Sine.

Sur un labour en billon, procéder à la recharge du

billon à l'aide du butteur-billonneur qui a servi au labour

· Epandage de l'urée : au moment du sarclage

Champs de case : 120 kg/ha

Plein champ : 100 kg/ha

Prévoir 1,5 m à 2 m 'en bout de ligne pour tourner avec les animaux au moment du sarclage.

8. Equipement nécessaires

- Matériels agricoles :

- charrue UCF 10"
- semoir Super Eco avec disque de 16 trous
- butteur-billonneur
- houe Sine

- Engrais

- 8:18:27 en plein champ
- Urée en plein champ
- Urée en champ de case

- Autres équipements:

- joug de sarclage (180 cm pour un semis de 90 cm entre les lignes (largeur joug = 2 x Distance interligne)

ANNEXE II: Système de crédit mis en place au niveau du CADEF

1. Formes de crédit

Il existe trois formes de crédit qui couvrent différents secteurs d'activités:

- MATERIEL AGRICOLE

Fonctionnement: Apport personnel 5%
Amortissement 5 ans
Taux d'intérêt 10%

Conditions:

1. Etre membre d'un GIE
2. Verser l'acompte des 5%
3. S'engager par un contrat à exécuter les conseils du CADEF.

• INTRANTS AGRICOLES

Semences
Engrais
Produits de traitement

Le crédit portant sur les semences et les engrais est un crédit à court terme:

Durée: 9 mois
Taux d'intérêt: 7.5 %

Pour les produits phytosanitaires, le CADEF est en train d'étudier les modalités.

- AUTRES FORMES DE CREDIT

Les autres formes de crédit concernent essentiellement les activités de transformation ou de commerce.

En argent liquide
Montant limité (15 000 à 75 000 CFA)
Durée ne peut excéder 12 mois
Taux d'intérêt: 1 % par mois

2. Procédures

2.1. Annoncer la demande individuelle par le groupement de crédit solidaire (G.C.S)

Le G.C.S est constitué de cinq à six personnes au minimum qui se font confiance (parents,, voisins,, amis) et sont solidaires vis-

à-vis des remboursements des crédits. A ce titre , ils constituent une caisse entre eux.

Les membres du G.C.S décident collégialement de la priorité des demandes de crédit.

Le G.C.S est responsable de la soumission des demandes auprès du bureau de GP.

2.2. L'approbation par le bureau de GP.

Les responsables de GP étudient et approuvent les demandes de crédit. Ils peuvent, pour se faire consulter les partenaires du CADEF au titre de conseiller technique.

Le GP, après approbation, se charge de demander au CADEF l'octroi du crédit et se porte donc garant des opérations effectuées en son nom. Pour ce, il (le GP) crée en son niveau une caisse de garantie constituée par une contribution des différents GCS.

La participation des GCS est de 500 francs par an pour les hommes et 250 francs par an pour les femmes.

2.3. Attribution du crédit.

Les prêts demandés par le GP sont accordés par le volet crédit . la limite des ressources disponibles.

Dès lors un contrat est établi entre le volet crédit d'une part, l'emprunteur et le bureau de GP de l'autre, par lequel les deux parties acceptent :

- les conditions financières
- la mise en oeuvre d'un programme de suivi technique des activités financières qui sera effectué par l'animateur du CADEF et dans lequel le paysan s'engage à respecter et à appliquer les conseils qui lui seront préconisés.

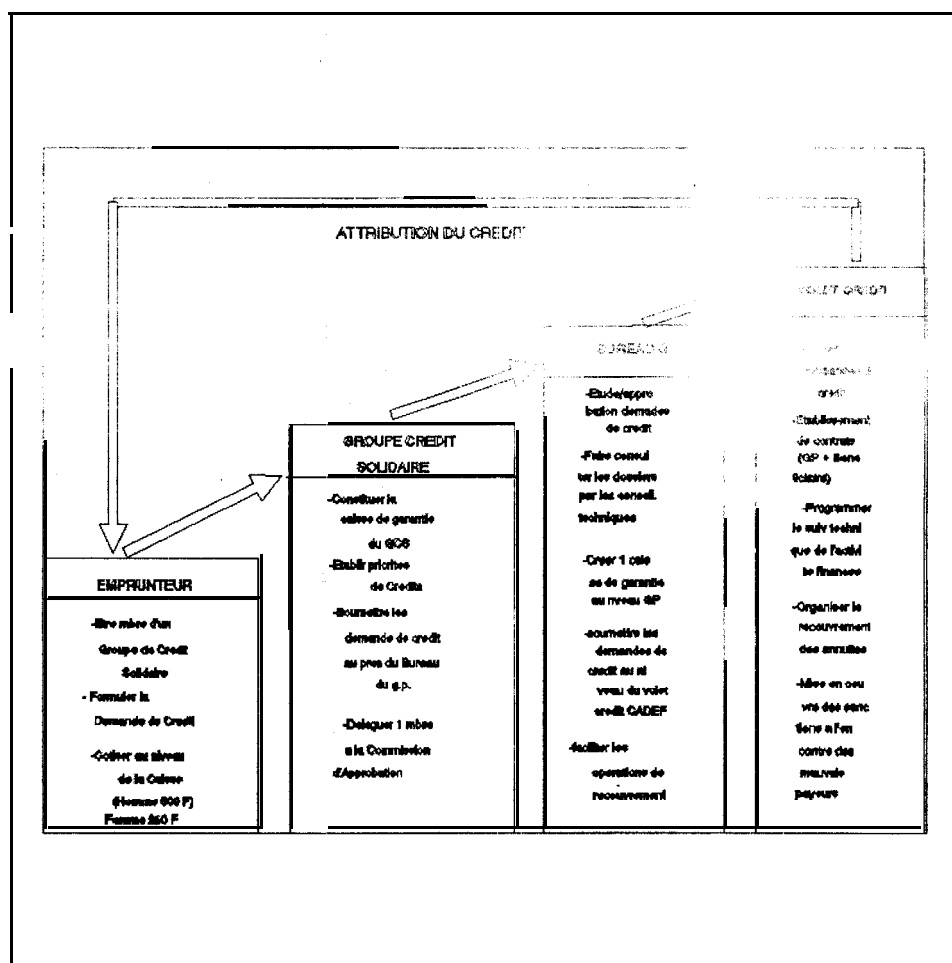
2.4. Récupération des annuités

A une date fixée d'accord parties; un agent du CADEF membre du volet crédit devra récupérer dans chaque GP les annuités prévues.

En cas de difficultés de recouvrement on peut se trouver dans les conditions suivantes :

- a) L'emprunteur ne peut rembourser une annuité donnée, le GCS devra s'acquitter de sa dette . Le bénéficiaire du prêt devant s'acquitter auprès du GCS sous peine d'exclusion.

- b) Ni l'emprunteur, ni le GCS ne sont en mesure de payer les annuités; dès lors, le GCS est suspendu (ils ne peuvent bénéficier de nouveaux crédits jusqu'à nouvel ordre). La caisse de garantie du GP devra s'acquitter auprès de la caisse du CADEF du montant de prêt.
- c) Ni l'emprunteur, ni le GCS et ni le GP ne sont à mesure de rembourser; la caisse du CADEF en a le droit de saisir le matériel, de le vendre et d'en prélever le montant à rembourser et de remettre le solde à l'emprunteur.



Dispositif du système de crédit CADEF

ANNEXE III: Le suivi budgétaire

A. SITUATION FINANCIERE

A la date du 10 Juillet 1992, le compte en trésorerie présente un solde créditeur de trois cent vingt cinq mille cinq cent soixante francs cfa.

AVANCES RECUES		MEMOIRES DE JUSTIFICATION	
Date	montant (fcfa)	numero ordre	montant (fcfa)
-----	-----m.-----c-----	-----	-----
31/03/1990	3.763.665	01	4.732.100
14/01/1991	2.959.284		
23/08/1991	2.610.444	02	5.193.289
17/12/1991	1.918.589	03	3.194.371
07/02/1992	1.395.840		
13/05/1992	3.339.060		
	400.000	04	2.941.552
total	16.386.872	total	16.061.312

B. REALISATIONS BUDGETAIRES

<u>PERSONNEL</u>	<u>10.313.696</u>
- sociologue	995.258
- techniciens supérieurs, assistants	2.551.341
- enquêteurs	4.848.283
- opératrice de saisie	1.918.814
<u>FRAIS DE RECHERCHES</u>	<u>5.836.084</u>
- carburant et maintenance véhicule	3.987.596
- carburant et maintenance motos	191.895
- indemnités	1.020.558
- fournitures de bureau	636.035
<u>ATELIERS, SEMINAIRES</u>	<u>217.880</u>
- ateliers de conception	217.880
<u>TOTAL</u>	<u>16.366.864</u>

C. PREVISIONS

<u>PERSONNEL</u>	<u>7.400.000</u>
- sociologue	2.500.000
- techniciens supérieurs, assistants	2.100.000
- enquêteurs	1.620.000
- opératrice de saisie	1.200.000
<u>FRAIS DE RECHERCHES-</u>	<u>3.520.000</u>
- carburant et maintenance véhicule	1.770.000
- carburant et maintenance motos	250.000
- indemnités	900.000
- fournitures de bureau	600.000
<u>ATELIERS, SEMINAIRES.</u>	<u>1.067.880</u>
- ateliers de conception	217.880
- séminaire avec leader des OP	300.000
- atelier avec Les ONG et OP	550.000
total	<u>11.987.880</u>

soit un montant global de ONZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT FRANCS CFA